

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SEANCE DU 26 FEVRIER 1860.)

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

POUR L'EXERCICE 1860.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1860, est établi sur une force moyenne de 40,115 hommes et 8,760 chevaux.

Cet effectif est exactement conforme à celui sur lequel est établi le Budget voté par la Législature pour 1859.

## RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au trésor, pendant l'année 1860, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à 246,530 francs.

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire . . . . . fr.	34,400	»
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries . . . . .	18,662	»
Vente de chevaux de réforme et de matériel hors de service. . . . .	79,358	»
Loyer des herbages des fortifications et pêche des fossés, etc. . . . .	86,210	»
Bénéfice à produire par les établissements d'artillerie. . . . .	25,000	»
Remboursements divers. . . . .	2,900	»
	<hr/>	
SOMME ÉGALE. . . . . fr.	246,530	»
	<hr/>	

Indépendamment des recettes qu'il est possible de déterminer, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

*Produits directs*, estimés approximativement à 280,000 francs, et qui consistent en droits proportionnels d'enregistrement et de timbre, sur toutes les fournitures d'habillement, de pain, de fourrages, de chevaux de remonte, de harnachement, chauffage et éclairage, transport de troupes et de matériel par le chemin de fer, ports de lettres, etc.

*Produits indirects*, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, tels que certains matériaux pour les travaux de l'artillerie et du génie; livres pour les bibliothèques du dépôt de la Guerre, des corps de troupe et

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

des écoles; instruments de précision, médicaments, etc.; timbres des requêtes adressées par des particuliers; droit de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestations; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

On remarquera que, parmi ces divers produits, on n'a pas fait mention de ceux dont profitent directement les villes de garnison; ils consistent spécialement dans la perception des droits d'octroi sur les denrées nécessaires à l'alimentation des hommes et des chevaux, les liquides, les combustibles, etc.

**DÉPENSES.**

—

Les crédits demandés pour le service du Département de la Guerre pour l'exercice 1860, s'élèvent à la somme de 32,215,500 francs.

## SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes . . . . . fr.	30,229,989 93	
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires . . . . .	10,911 10	
Pour l'entretien du corps { ordinaires . . . . . fr. 1,866,605 37	1,972,598 97	
de la gendarmerie. { extraordinaires . . . . . 105,993 60		
TOTAL ÉGAL. . . . .	32,215,500	»

Le crédit pour 1859 a été voté au chiffre de 32,069,380 francs.

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour l'exercice 1860, comparé au Budget alloué pour 1859, présente une augmentation de 144,120 francs.

Cette augmentation se trouve expliquée par les détails qui suivent,

## SAVOIR :

**CHAPITRE II.**

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.* — Augmentation fr. 1,492 75

provenant des modifications suivantes :

Majoration de . . . . . fr.	1,194	»
résultant de l'augmentation de 2 lieutenants d'infanterie et diminution d'un sous-lieutenant de la même arme sur le nombre des officiers détachés en qualité d'aides de camp.		
Majoration de . . . . . fr.	298 75	
pour 259 rations de fourrages ajoutées par suite de l'année bissextile.		

TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr. 1,492 75

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Art. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation de 31 rations de fourrages, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	38 75
--	-------

Art. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation de 15 rations de fourrages, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	18 75
--	-------

## CHAPITRE III.

Art. 9. — *Traitement du service de santé des hôpitaux.*

Augmentation de 3 rations de fourrages, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	3 75
---	------

## CHAPITRE IV.

Art. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation de 24,829 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	20,740 07
Idem de 211 rations de fourrages . . . . .	263 75
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>21,003 82</u>

Art. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation de 5,113 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	5,744 65
Idem de 4,501 journées d'entretien de harnachement, traitement et ferrure des chevaux . . . . .	405 09
Idem de 4,501 journées de casernement des chevaux . . . . .	180 04
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>6,329 78</u>

Art. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation de 4,396 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	4,673 44
Idem de 32 rations de fourrages pour les chevaux des officiers de l'état-major de l'arme . . . . .	40 »
Idem de 1,595 journées d'entretien de harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe . . . . .	143 55
Idem de 1,595 journées de casernement des chevaux de troupe . . . . .	65 80
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . . fr.	<u>4,920 79</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation de 793 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	802 06
Idem 33 journées d'indemnité représentative de fourrages . . . . .	41 25
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>843 31</u>

ART. 16. — *Traitement et solde des compagnies d'administration.*

Augmentation de 380 journées de solde d'employés, d'infirmiers et d'ouvriers, résultant de l'année bissextile. . . . . fr.	<u>467 20</u>
--	---------------

## CHAPITRE V.

## ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 17. — *État-major, corps enseignant et solde des élèves.*

Diminution . . . . . fr.	15,499 38
--------------------------	-----------

résultant des modifications suivantes :

Diminution par suite du départ de l'instructeur d'équitation qui touchait une indemnité de 1,200 francs, et son remplacement par un adjoint qui ne touche que 400 francs, différence en moins . . . . .	800 »
Réduction du nombre des élèves . . . . .	14,705 88
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . . fr.	<u>15,505 88</u>

Augmentations pour 13 journées de solde supplémentaires aux cavaliers employés à l'école, résultant de l'année bissextile . . . . .	6 50
---	------

RESTE DIMINUÉ. . . . . fr.	<u>15,499 38</u>
----------------------------	------------------

ART. 18. — *Dépenses d'administration.*

Augmentation de 8 journées de solde supplémentaires pour le ménage des domestiques, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	4 »
Diminution pour arrondir le chiffre total de l'article . . . . .	1 »
RESTE AUGMENTÉ. . . . . fr.	<u>3 »</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain.*

Augmentation de 35,183 rations, résultant de l'année bissextile . . . . . fr.	5,277 45
Réduction de la diminution faite pour vacances dans l'effectif, pour arrondir le chiffre total de l'article . . . . .	72 55
	<hr/>
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr.	5,350 »
	<hr/>

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation résultant de l'année bissextile, 3,786 rations fortes et 3,358 rations légères de fourrages en nature. . . . . fr.	8,404 30
La réduction pour chevaux manquants a été augmentée, pour arrondir le chiffre total de l'article, de . . . . .	404 30
	<hr/>
RESTE POUR L'AUGMENTATION. . . . . fr.	8,000 »
	<hr/>

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation de 10,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, résultant de l'année bissextile . . fr.	500 »
Idem de 2,182 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État . . . . .	43 64
Pour arrondir le chiffre total de l'article . . . . .	6 36
	<hr/>
TOTAL DE L'AUGMENTATION . . . . . fr.	550 »
	<hr/>

## CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Augmentation d'une journée de solde portée en plus, par suite de l'année bissextile, pour un sous-lieutenant de corps franc . . fr.	2 12
Idem de 2 rations de fourrages pour chevaux d'officier général en disponibilité . . . . .	2 50
	<hr/>
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr.	4 62
	<hr/>

## CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution pour arrondir le chiffre total du Budget. . . . . fr.	6 11
--	------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XII.

ART. 54. — *Traitement et solde de la gendarmerie.*

Augmentation de . . . . . fr.	110,598 97
résultant des modifications suivantes :	
Augmentation de 1,448 journées de solde de sous-officiers et gendarmes, par suite de l'année bissextile . . . . . fr.	3,311 25
Idem 1,068 rations de fourrages . . . . .	1,181 40
Idem 1,448 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes . . . . .	72 40
Idem 1,008 journées de casernement de chevaux de sous-officiers et gendarmes . . . . .	40 52
Supplément extraordinaire de solde de sous-officiers et gendarmes, à raison de 20 centimes par homme et par jour . . . . .	105,993 60
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>110,598 97</u>

Depuis plusieurs années les sous-officiers, brigadiers et gendarmes, du corps de la gendarmerie, ne se trouvent plus, sous le rapport de la solde, dans des conditions suffisamment satisfaisantes. Cette situation s'est surtout révélée le jour où le renchérissement des denrées et de toutes les choses nécessaires à la vie s'est élevé à des proportions extraordinaires. A cette époque (1855) le Gouvernement a dû solliciter de la Législature un supplément temporaire de solde de 20 centimes par jour et par homme, augmentation qui fut maintenue jusqu'en 1857 inclusivement et ne fut plus demandée en 1858, parce que la crise des denrées alimentaires semblait arrivée à son terme.

Néanmoins la position des hommes de la gendarmerie ne s'est pas sensiblement améliorée depuis lors; privés par la nature de leur service des avantages de la vie en commun, ils ont éprouvé tous les inconvénients de la hausse des prix des denrées en général, tandis que la baisse, survenue depuis quelque temps sur les céréales, n'a pas rendu leur situation beaucoup plus favorable.

Cet état de choses est, on peut le dire, de notoriété publique; plusieurs membres des deux Chambres s'en sont émus et ont engagé le Gouvernement à proposer à la Législature une augmentation de solde pour les sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Le département de la Guerre, qui sur ce sujet partage entièrement l'opinion de ces honorables membres, s'est vu, par suite de diverses circonstances, obligé de différer la mesure en question.

Aujourd'hui la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est plutôt aggravée, en ce sens que le recrutement de la gendarmerie ne peut plus s'effectuer que très-difficilement et qu'un grand nombre de vacances se sont produites dans l'effectif.

L'insuffisance des allocations est la cause principale du peu d'empressement que les anciens cavaliers montrent à solliciter leur admission dans ce corps, admission jadis demandée comme une faveur.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Il est inutile, sans doute, de démontrer combien le service devra souffrir tôt ou tard de cette insuffisance de personnel; le Gouvernement se voit donc dans l'obligation d'apporter au mal le seul remède efficace; dans ce but il propose d'augmenter de 20 centimes la solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes, mais à titre extraordinaire, s'engageant à supprimer cette augmentation d'allocation, dès que le motif qui l'a provoquée viendra à cesser.



## PROJET DE LOI.

---

Leopold,

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de *trente-deux millions deux cent treize mille cinq cent francs* (52,213,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1859.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

Éd. BERTEN.

*Le Ministre des Finances,*FRÈRE-ORBAN.

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	•		
2	— des employés civils . . . . .	154,810	1,950		
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	14,000	•	250,760	
4	Matériel . . . . .	40,000	•		
5	Dépôt de la guerre . . . . .	10,000	•		
<b>CHAPITRE II.</b>					
ÉTATS-MAJORS.					
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	778,770	10		
7	— — des provinces et des places . . . . .	505,151	20	1,283,921	
8	— du service de l'intendance . . . . .	150,748	50		
<b>CHAPITRE III.</b>					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.					
9	Traitement du service de santé des hôpitaux . . . . .	217,804	50		
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. . . . .	552,400	•	870,204	
11	Service pharmaceutique. . . . .	120,000	•		
<b>CHAPITRE IV.</b>					
SOLDE DES TROUPES.					
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	11,951,047	57		
	<i>Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les cha- pitres II, III, IV et VIII, concernant le Personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.</i>				
				19,581,184	
13	Traitement et solde de la cavalerie . . . . .	3,595,000	78		
14	— — de l'artillerie . . . . .	2,088,870	70		
15	— — du génie . . . . .	708,020	81		
16	— — des compagnies d'administration. . . . .	208,540	•		
	<i>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</i>				
	A REPORTER. . . . . fr.	21,052,050	25	1,950	21,054,000

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	21,932,059 25	1,950 »	21,934,009 25
	<b>CHAPITRE V.</b> ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves . . . . .	142,802 27	»	171,000 »
18	Dépenses d'administration . . . . .	29,007 73	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b> ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	40,600 »	»	802,160 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	761,500 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b> MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 »	»	700,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b> PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain. . . . .	1,798,000 »	»	6,554,500 »
23	Fourrages en nature. . . . .	3,025,000 »	»	
24	Casernement des hommes . . . . .	635,050 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	95,000 »	»	
27	Transports généraux. . . . .	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	70,000 »	»	
29	Remonte. . . . .	538,540 »	»	
	<b>CHAPITRE IX.</b> TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	153,228 70	775 92	164,004 62
31	Frais de représentation . . . . .	50,000 »	»	
	<b>CHAPITRE X.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours . . . . .	89,000 »	8,185 18	97,185 18
	A REPORTER. . . . . fr.	30,213,037 95	10,011 10	30,224,549 05

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT . . . . .	30,213,637 95	10,911 10	30,224,549 05
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	16,351 98	"	16,351 98
		30,229,989 95	10,911 10	30,240,901 05
	<b>CHAPITRE XII.</b> GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	1,806,605 37	105,905 60	1,912,511 97
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. . . . . fr.	32,036,595 30	116,904 70	32,153,500 .

Vu pour être annexé à Notre arrêté du  
25 février 1859.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

ÉD. BERTEN.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

(13)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

**Pour l'exercice 1860.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE I<sup>er</sup>. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT			
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.		
<b>ARTICLE PREMIER.</b>				
Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	21,000 »		
<b>ART. 2. — Traitement des employés civils.</b>				
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>				
Chef et sous-chefs de division, jurisconsulte, chefs et sous-chefs de bureau et employés de 1 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 3 <sup>e</sup> classe . . . . . fr. 152,800 »				
Salaire des huissiers, messagers, ouvriers lithographes et autres gens de service . . . . . 22,010 »	154,810 »	154,810 »		
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>				
Solde de non-activité d'employés et de messagers du Département de la Guerre . . . . .	1,950 »	1,950 »		
TOTAL de l'art. 2. . . . . fr.	156,760 »	156,760 »		
<b>ART. 3.</b>				
Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre . . . . . fr. 10,000 »				
— aux sous-officiers — . . . . . 4,000 »	14,000 »	14,000 »		
<b>ART. 4. — Matériel.</b>				
Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres frais . . . . . fr. 18,000 »				
Chauffage et éclairage . . . . . 7,600 »				
Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurances contre l'incendie, etc. . . . . 14,400 »	40,000 »	40,000 »		
<b>ART. 5. — Dépôt de la guerre.</b>				
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes.	19,000 »	19,000 »		
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
	<b>DÉPENSES</b>			
	ordinaires.	extraordinaires.		
ART. 1 <sup>er</sup> . — Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	21,000 »	21,000 »
— 2. — Traitement des employés civils . . . . .	154,810 »	1,950 »	156,760 »	156,760 »
— 3. — Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	14,000 »	»	14,000 »	14,000 »
— 4. — Matériel . . . . .	40,000 »	»	40,000 »	40,000 »
— 5. — Dépôt de la guerre . . . . .	19,000 »	»	19,000 »	19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . .	248,810 »	1,950 »	250,760 »	250,760 »



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1890.	Alloué POUR L'EXERCICE 1889.
<b>ART. 6. — État-major général.</b>				
<b>LITT A.</b>				
<b>Officiers généraux.</b>				
<b>SECTION D'ACTIVITÉ</b>				
9	36	Lieutenants généraux, à 16,900 francs. . . . . fr.	152,100 »	
18	54	Généraux-majors, à 11,600 francs . . . . .	208,800 »	
27	90		<u>360,900 »</u>	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,804 50	
			<u>359,095 50</u>	
<b>SECTION DE RÉSERVE.</b>				
1	5	Lieutenant général en service actif sédentaire. . . . .	13,520 »	
1	5	— non employé. . . . .	10,140 »	
4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à 9,280 francs	57,120 »	
6	14		<u>60,780 »</u>	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	503 90	
			<u>60,476 10</u>	
			<u>419,571 60</u>	
<b>A DÉDUIRE :</b>				
		Pour un général-major de la section d'activité (Ministre de la Guerre). . . . .	11,600 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	58 »	
			<u>11,542 »</u>	
				408,029 60
				408,029 60
<b>LITT B.</b>				
<b>Corps d'état-major.</b>				
5	9	Colonels, à . . . . . fr.	8,400 . . . . .	25,200 »
5	6	Lieutenants-colonels, à . . . . .	6,500 . . . . .	18,000 »
6	12	Majors, à . . . . .	5,500 . . . . .	55,000 »
12	24	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,650 . . . . .	55,800 »
12	24	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	3,800 . . . . .	45,600 »
8	24	Lieutenants, à . . . . .	2,950 . . . . .	25,000 »
8		Sous-lieutenants, à. . . . .	2,500 . . . . .	20,000 »
52	90		<u>222,100 »</u>	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	1,110 50	
			<u>220,989 50</u>	
				220,989 50
85	205	<b>TOTAL des litt. A et B (à reporter). . . . .</b>		<b>629,019 10</b>
				629,019 10



DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*États-Majors.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	
"	"	
"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
85	205	REPORT DES LITT. A et B. . . . . fr.	620,010 10	629,019 10
		LITT. C.		
		Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
•	2	Capitaines d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe, 1 à fr. 1,550 . . . . . fr.	1,550 »	
•	10	— — de 2 <sup>e</sup> — 5 à 900 . . . . .	4,500 »	
•	22	Lieutenants d'infanterie . . . . . 11 à 1,050 . . . . .	11,550 »	
•	1	Lieutenant d'artillerie . . . . . 1 à 450 . . . . .	450 »	
•	1	Capitaine du génie de 1 <sup>re</sup> classe . . 1 à 450 . . . . .	450 »	
•	56		18,500 »	
85	250	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	91 50	
			18,208 50	17,014 50
		LITT. D.		
		Indemnité de fourrages.		
		Officiers généraux de la section d'activité. . . . .	90 chevaux	
		— — de réserve . . . . .	14 —	
		Corps d'état-major . . . . .	90 —	
		Aides de camp et officiers d'ordonnance . . . . .	56 —	
			250 —	
		250 chevaux $\times$ 565 = 87.255 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c. . . . .	109,045 75	
		Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	208 75	
			109,542 50	109,045 75
		LITT. E.		
		Frais de bureau.		
		18 généraux-majors, chargés du commandement des brigades et d'autres fonctions, à 500 fr.	9,000 »	
		4 — de la section de réserve, commandants de province et de place . . a)	4,800 »	
		Pour les 4 divisions territoriales, à 1,500 . . . . .	6,000 »	
		— 2 — de cavalerie, à 600 . . . . .	1,200 »	
		Président du comité du corps d'état-major . . . . .	1,200 »	
			22,200 »	22,200 »
		TOTAL de l'art. 0. . . . . fr.	778,770 10	777,277 35

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*États-Majors (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
"	"	
1,194 "	"	
298 75	"	
"	"	
1,492 75	"	

α) Cette somme sera répartie, tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1850.
<b>ART. 7. — État-major des provinces et des places.</b>			
		<b>LITT. A.</b>	
		<b>État-major des provinces.</b>	
		42,000 »	
		5,760 »	
		47,760 »	
		258 80	
		47,521 20	47,521 20
		<b>LITT. B.</b>	
		<b>État-major des places.</b>	
		18,000 »	
		55,800 »	
		21,000 »	
		9,000 »	
		14,000 »	
		55,000 »	
		24,700 »	
		178,500 »	
		892 50	
		177,607 50	177,607 50
		<b>LITT. C.</b>	
		5,500 »	
		10,200 »	
		15,700 »	15,700 »
		<b>LITT. D.</b>	
		52,000 »	52,000 »
		<b>LITT. E.</b>	
		<b>Indemnité de fourrages.</b>	
		10 chevaux.	
		12 —	
		31	
		14,145 75	
		58 75	
		14,182 50	14,145 75
		<b>LITT. F.</b>	
		<b>Frais de bureau.</b>	
		5,000 »	
		2,000 »	
		1,000 »	
		2,500 »	
		4,400 »	
		2,640 »	
		18,140 »	18,140 »
TOTAL de l'art. 7. . . . . fr.		303,151 20	303,112 45

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

États-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	
»	»	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service
»	»	
»	»	
»	»	
88 75	»	
»	»	
88 75	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT																	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.																
<b>ART. 8. — Intendance militaire (a.</b>																			
<b>LITT. A.</b>																			
<b>Traitement.</b>																			
<table border="1" style="float: left; margin-right: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>COMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>•</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>				EFFECTIF.		COMMES.	CHEVAUX	1	2	1	1	4	4	8	8	8	•	22	15
EFFECTIF.																			
COMMES.	CHEVAUX																		
1	2																		
1	1																		
4	4																		
8	8																		
8	•																		
22	15																		
		Intendant en chef, à . . . . . fr. 11,000 . . . . .	11,000 »																
		— de première classe, à . . . . . 8,400 . . . . .	8,400 »																
		— de deuxième classe, à . . . . . 6,300 . . . . .	25,200 »																
		Sous-intendants de première classe, à . . . . . 5,500 . . . . .	44,000 »																
		— de deuxième classe, à . . . . . 4,200 . . . . .	53,600 »																
			122,800 »																
		A DÉCUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .	614 »																
			122,186 »																
<b>LITT. B.</b>																			
<b>Indemnité de fourrages.</b>																			
		15 chevaux $\times$ 565 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c. . . . . fr.	6,845 75																
		Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	18 75																
			6,862 50																
			6,845 75																
<b>LITT. C.</b>																			
		Frais de bureau . . . . .	b) 21,700 »																
			21,700 »																
		TOTAL de l'art. 8. . . . . fr.	150,748 50																
			150,729 75																
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.</b>																			
—																			
		ART. 6. — État-major général . . . . .	778,770 10																
		— 7. — des provinces et des places . . . . .	305,151 20																
		— 8. — Intendance militaire . . . . .	150,748 50																
			1,234,669 80																
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	1,231,119 55																

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

États-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																													
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef . . . . .</td> <td>1</td> <td rowspan="3">14</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Sous intendants de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>8</td> <td rowspan="2">127</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres . . . . .</td> <td>20</td> <td rowspan="3">141</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payés . . . . .</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>22</td> <td>(*) 110</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL	Intendant en chef . . . . .	1	14	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	2	Sous intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	127	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8	Capitaines quartiers-maitres . . . . .	20	141	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payés . . . . .	61	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .	20		22	(*) 110
COMPOSITION ORGANIQUE																														
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL																												
Intendant en chef . . . . .	1	14																												
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1																													
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	2																													
Sous intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	127																												
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	8																													
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	20	141																												
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payés . . . . .	61																													
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .	20																													
	22	(*) 110																												
18 75	•	(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, Solde des troupes).																												
•	•	b) Cette somme sera répartie tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance se trouvent respectivement chargés.																												
18 75	•																													
1,402 75	•																													
38 75	•																													
18 75	•																													
1,550 25	•																													

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE III. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT																											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1880.	Alloué POUR L'EXERCICE 1889.																										
<b>ART. 9. — Service de santé des hôpitaux. (a)</b>																													
<b>LITT. A.</b>																													
<b>Traitement.</b>																													
<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: top; margin-right: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>4</td><td>"</td></tr> <tr><td>7</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>20</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>"</td></tr> <tr><td>6</td><td>"</td></tr> <tr><td>10</td><td>"</td></tr> <tr><td>14</td><td>"</td></tr> <tr><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>65</td><td>3</td></tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1	2	4	"	7	"	1	"	20	"	1	"	6	"	10	"	14	"	1	1	65	3		
EFFECTIF.																													
HOMMES.	CHEVAUX.																												
1	2																												
4	"																												
7	"																												
1	"																												
20	"																												
1	"																												
6	"																												
10	"																												
14	"																												
1	1																												
65	3																												
	Inspecteur général, à . . . . . fr. 11,600 . . . . .	11,600	"																										
	Médecins principaux, à . . . . .	6,300	25,200																										
	— de garnison, à . . . . .	5,500	58,500																										
	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,800	5,800																										
	— adjoints, à . . . . .	2,500	50,000																										
	Pharmacien principal, à . . . . .	4,650	4,650																										
	— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,800	22,800																										
	— de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	2,500	25,000																										
	— de 5 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	2,100	29,400																										
	Inspecteur vétérinaire, à . . . . .	4,050	4,050																										
		215,600	"																										
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	1,078	"																										
		214,522	214,522																										
<b>LITT. B.</b>																													
<b>Indemnité de fourrages.</b>																													
	3 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . . fr. 1,368 75	1,572 50	1,568 75																										
	Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .			5 75																									
<b>LITT. C.</b>																													
<b>Frais de bureau.</b>																													
	Inspecteur général du service de santé . . . . .	2,000	2,000																										
	<b>TOTAL de l'art. 9. . . . . fr.</b>	217,894 50	217,890 75																										
<b>ART. 10. — Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</b>																													
	(b) 600,000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de 88 centimes. . . . . fr. 528,000	532,400	532,400																										
	5,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation . . . . .			4,400																									
	605,000																												
<b>ART. 11. — Service pharmaceutique.</b>																													
	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments aux médecins civils pour médicaments, etc., fournis accidentellement aux militaires malades dans les endroits où il n'existe pas de médecins militaires; menues dépenses . . . . .	120,000	120,000																										
	<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>	870,294 50	870,290 75																										



DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

de santé des hôpitaux.

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.																																													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="2">12</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>"</td> <td rowspan="5">115</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>58</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>"</td> <td rowspan="3">50</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>11</td> <td rowspan="3">27</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>(*) 121</td> <td>186</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.	1	"	12	4	"	7	"	115	"	28	1	28	"	58	20	"	1	"	1	0	"	50	10	"	14	"	1	"	1	"	11	27	"	11	"	5	65	(*) 121	186
COMPOSITION ORGANIQUE.																																															
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.																																													
1	"	12																																													
4	"																																														
7	"	115																																													
"	28																																														
1	28																																														
"	58																																														
20	"																																														
1	"	1																																													
0	"	50																																													
10	"																																														
14	"																																														
1	"	1																																													
"	11	27																																													
"	11																																														
"	5																																														
65	(*) 121	186																																													
		<p>Inspecteur general . . . . .</p> <p>Médecins en chef et principaux . . . . .</p> <p>— de garnison . . . . .</p> <p>— de régiment . . . . .</p> <p>— de bataillon de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</p> <p>— — de 2<sup>me</sup> — . . . . .</p> <p>— adjoints . . . . .</p> <p>Pharmacien principal . . . . .</p> <p>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</p> <p>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</p> <p>— de 3<sup>me</sup> — . . . . .</p> <p>Inspecteur vétérinaire . . . . .</p> <p>Vétérinaires de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</p> <p>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</p> <p>— de 3<sup>me</sup> — . . . . .</p>																																													
5 75																																															
		(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, Solde des troupes)																																													
5 75																																															
		<p>b) Infanterie . . . . . 454,400 journées.</p> <p>Cavalerie . . . . . 90,000 »</p> <p>Artillerie . . . . . 61,000 »</p> <p>Genie . . . . . 14,000 »</p> <p>Compagnies d'administration . . . . . 600 »</p> <hr/> <p>600,000 journées.</p>																																													
5 75																																															

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.										
<b>ART. 12. — Traitement et solde de l'infanterie.</b>													
LITT. A.													
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>													
<table border="1" style="float: left; margin-right: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOUMES</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1558</td> <td>211</td> </tr> <tr> <td>24829</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>26587</td> <td>211</td> </tr> </tbody> </table>				EFFECTIF.		HOUMES	CHEVAUX	1558	211	24829	"	26587	211
EFFECTIF.													
HOUMES	CHEVAUX												
1558	211												
24829	"												
26587	211												
Officiers de tous grades . . . . .	fr. 5,999,502	»											
Sous-officiers et soldats (y compris 250 enfants de troupe) . . . . .	7,721,100	62											
Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	52,000	»											
Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	19,200	»											
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	30,000	»											
Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	80,000	»											
	11,881,871	62											
A DÉDUIRE :													
Pour 150,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes . . . . .	fr. 27,500	»											
Pour 434,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes . . . . .	517,112	»											
Pour vacances et petites permissions . . . . .	54,144	55											
	398,556	55											
	11,483,515	07	11,402,575										
LITT. B.													
<b>Indemnité de fourrages.</b>													
211 chevaux × 565 = 77,015 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .	fr. 96,268	75	00,552 50										
Augmentation provenant de l'année bissextile . . . . .	265	75											
LITT. C.													
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	50,000	»	50,000										
LITT. D.													
<b>Logement et nourriture.</b>													
Miliciens à incorporer . . . . .	50,000	journées.											
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . .	50,000												
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . .	80,000												
	150,000												
	160,000	journées à 74 centimes.											
	118,400	»	118,400										
LITT. E.													
<b>Frais d'administration.</b>													
1 régiment à 4 bataillons actifs . . . . .	fr. 14,000	»											
15 — à 3 — — à 12,500 francs. . . . .	187,500	»											
3 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers, et d'enfants de troupe, à 400 fr. . . . .	1,200	»											
1 division de discipline . . . . .	1,000	»											
	203,700	»	203,700										
TOTAL de l'art. 12. . . . .	fr. 11,951,947	57	11,910,945 75										

INFAN

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt; 2° d'un régiment de grenadiers, 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers; 4° d'un

OFFICIERS.

Table with columns for GRADES, EFFECTIF SOUS LES ARMES, Composition d'un régiment, Soit pour, CHEVAUX, TRAITEMENT, and MONTANT. It lists various officer ranks like Colonels, Lieutenants-colonels, Majors, etc., across different regiments and units.

Summary table for officer treatment supplements, including 'Supplément de traitement aux officiers de l'école d'enfants de troupe' and 'Officiers détachés à l'école', leading to a final RESTE of 5,999,502 fr.

a) 4 au régiment de carabiniers.
b) Le régiment de carabiniers et les régiments de chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.
c) 3 au régiment de carabiniers.

TERIE.

de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de trois bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt; cadre de division de discipline, et 5° d'une école d'enfants de troupe.

TROUPE.

Large table for TROUPE with columns for GRADES, EFFECTIF SOUS LES ARMES, Composition d'un régiment, Soit pour, NOMBRE, SOLDE, and MONTANT. It lists various ranks from Adjudants sous-officiers to Soldats across multiple regiments.

Summary table for troop surplus and additional costs, including 'Régiment de carabiniers', 'de grenadiers', 'Infanterie de ligne et chasseurs à pied', etc., with a final TOTAL of 7,791,160 fr.

a) 4 au régiment de carabiniers.
b) Le restant des caporaux sont des miliciens en congé illimité.

Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . . 20,740 07

TOTAL . . . . . fr. 7,791,160 62

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,740 07	"	
265 75	"	
"	"	
"	"	
"	"	
21,005 82	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.										
<b>ART. 15. — Traitement et solde de la cavalerie.</b>													
<b>LITT. A.</b>													
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>													
<table border="1" style="float: left; margin-right: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>309</td> <td>665</td> </tr> <tr> <td>5,113</td> <td>4,501</td> </tr> <tr> <td>5,482</td> <td>5,166</td> </tr> </tbody> </table>				EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	309	665	5,113	4,501	5,482	5,166
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
309	665												
5,113	4,501												
5,482	5,166												
Officiers de tous grades . . . . .	fr. 1,301,460	*											
Sous-officiers, brigadiers et soldats. . . . .	2,102,541	00											
Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	11,500	*											
Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	8,500	*											
— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	6,000	*											
Première mise de petit équipement à allouer à 700 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	10,600	*											
	5,440,601	00											
<b>A DÉDUIRE :</b>													
Pour 22,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. . . . .	fr. 4,620	*											
Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à fr. 1 02 c <sup>s</sup> . . . . .	91,800	*											
Pour vacances et petites permissions. . . . .	29,760	50											
	126,189	50											
	5,314,412	00	5,308,667 95										
<b>LITT. B.</b>													
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,642,865 journées, à 9 centimes . . . . .	fr. 147,857	85											
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	405	00											
	148,262	04	147,857 85										
<b>LITT. C.</b>													
1,642,865 journées de casernement des chevaux de troupe, à 4 centimes. . . . .	fr. 65,714	60											
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	180	04											
	65,894	64	65,714 60										
<b>LITT. D.</b>													
Moyens de transport aux troupes en marche. . . . .	6,000	*	6,000 *										
<b>LITT. E.</b>													
<b>Logement et nourriture.</b>													
Miliciens à incorporer. . . . .	3,040	journées.											
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . .	10,000												
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). . . . .	12,000												
	22,000	—											
	25,040	journées, à 74 c <sup>s</sup> .											
	18,529	60	18,529 60										
<b>LITT. F.</b>													
<b>Frais d'administration.</b>													
Cinq régiments à 6 escadrons actifs, à fr. 6,000 . . . . .	fr. 50,000	*											
Deux — à 4 — à 5,000 . . . . .	10,000	*											
	40,000	*	40,000 *										
<b>TOTAL de l'art. 15. . . . .</b>	fr. 5,505,000	78	5,586,770 *										

# CAVALERIE.

Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers et d'un régiment de guides, chacun de 6 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, et de deux régiments de cuirassiers, chacun de 4 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, comportant l'effectif ci-après :

## OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT				SOIT POUR :					TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.		
	Hommes.	Chevaux.	de 7 escadrons.		de 8 escadrons.		les 5 régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et de guides.			les 2 régiments de cuirassiers.		Hommes.	Chevaux					
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
<b>États-majors de régiment.</b>																		
Colonels . . . . .	"	"	1	3	1	5	5	12	5	2	6	7	12	9	8,400	58,800		
Lieutenants-colonels . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	4	4	7	8	6	6,500	44,100		
Majors . . . . .	"	"	5	6	2	4	15	24	6	8	8	19	24	14	5,500	104,500		
Capitaines adjudants-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,650	52,550		
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	5,550	52,450		
Capitaines-instructeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,650	52,350		
Lieutenants et sous-lieutenants porte-étendard . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,725	18,850		
Capitaines quartiers-maitres de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	5,500	24,700		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,150	14,900		
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	3,500	25,100		
Médecins de régiment . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	4,650	52,350		
Id. de bataillon de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	2	2	1	1	10	8	2	2	2	12	8	4	5,375	40,500		
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	5,550	25,450		
Id. de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,500	17,500		
Id. de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1	1	"	"	5	4	1	"	"	5	4	1	2,100	10,500		
<b>Escadrons actifs.</b>																		
Capitaines commandants . . . . .	1	2	6	12	4	8	50	48	12	8	16	58	48	28	4,650	176,700		
Id. en second . . . . .	1	2	6	12	4	8	50	48	12	8	16	58	48	28	5,800	144,400		
Lieutenants . . . . .	2	4	12	24	8	16	60	96	24	16	32	76	96	56	2,950	224,200		
Sous-lieutenants . . . . .	2	4	12	24	8	16	60	96	24	16	32	76	96	56	2,500	190,000		
<b>Escadron de dépôt.</b>																		
Capitaines commandants . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	4,650	52,550		
Lieutenants . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,950	20,650		
Sous-lieutenants . . . . .	"	"	1	2	1	2	5	8	2	2	4	7	8	6	2,500	17,500		
												665						
															A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . .		6,540	
															Reste . . . . .		1,501,460	

a) En marche, aux camps, etc., les officiers payeurs pourront, en temps de paix, faire usage d'un cheval de troupe.

## TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron actif.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT				SOIT POUR :					TOTAUX.			NOMBRE des JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.			
	Hommes.	Chevaux.	de 7 escadrons.		de 8 escadrons.		les 5 régiments de chasseurs à cheval, de lanciers et de guides.			les 2 régiments de cuirassiers.		Hommes.	Chevaux							
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.						
<b>Petits états-majors.</b>																				
Adjudants sous-officiers . . . . .	"	"	5	5	2	2	15	12	5	4	4	10	12	7	6,935	2 92	20,250 20			
Maréchaux des logis chefs secrétaires . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 52	6,458 60			
Trompettes-majors . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 20	5,850 95			
Id. brigadiers . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	1 88	4,805 40			
Maitres armuriers . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 09	5,559 95			
Id. tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	"	"	5	"	5	"	15	"	"	6	"	21	"	"	7,665	0 99	7,588 55			
Maréchal des logis garde-magasin . . . . .	"	"	1	"	1	"	5	"	"	2	"	7	"	"	2,555	2 09	5,559 95			
<b>Escadrons actifs.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	1	6	6	4	4	50	24	6	8	8	58	24	14	15,870	2 52	54,952 40			
Id. des logis . . . . .	6	6	56	56	24	24	180	144	56	48	48	228	144	84	85,220	2 09	175,929 80			
Id. id. fourriers . . . . .	1	1	6	6	4	4	50	24	6	8	8	38	24	14	15,870	2 09	28,988 50			
Brigadiers . . . . .	12	12	72	72	48	48	560	288	72	96	96	456	288	168	166,440	1 20	199,728			
Trompettes . . . . .	5	5	18	18	12	12	90	72	18	24	24	114	72	42	41,010	1 67	69,488 70			
Maréchaux ferrants . . . . .	2	2	12	12	8	8	60	48	12	16	16	70	48	28	27,740	0 99	27,462 60			
Cavaliers . . . . .	105	90	650	540	420	560	5,150	2,160	540	840	720	5,990	2,160	1,260	1,456,550	0 99	1,441,786 50			
<b>Escadrons de dépôt.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 52	6,458 60			
Id. des logis . . . . .	"	"	4	4	4	4	20	16	4	8	8	28	16	12	10,220	2 09	21,559 80			
Id. id. fourriers . . . . .	"	"	1	1	1	1	5	4	1	2	2	7	4	5	2,555	2 09	5,559 95			
Brigadiers . . . . .	"	"	4	4	4	4	20	16	4	8	8	28	16	12	10,220	1 20	12,264			
Trompettes . . . . .	"	"	2	2	2	2	10	8	2	4	4	14	8	6	5,110	1 67	8,555 70			
Maréchaux ferrants . . . . .	"	"	2	2	2	2	10	8	2	4	4	14	8	6	5,110	0 99	5,058 90			
												Chevaux d'officiers . . . . .								
												412		255						
												3,248		1,918						
												5,166								
															Surplus de solde au régiment de guides, non compris les adjudants sous-officiers : 802 hommes x 565 = 292,750 journées, à 2 centimes, ci . . . . .		5,854 60			
															Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .		5,115			
															<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>1,871,558 . . . fr.</b>		<b>2,102,541 90</b>	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes* (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,744 05	"	
405 09	"	
180 04		
"	"	
"	"	
"	"	
6,320 78	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 14. — Traitement et solde de l'artillerie.</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>			
<b>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</b>			
<b>EFFECTIF.</b>			
HOMMES.	CHEVAUX.		
4	8	Colonels, à . . . . .	8,400 fr. 55,600 n
5	5	Lieutenants-colonels, à . . . . .	6,500 . . . . . 51,500 n
5	5	Majors, à . . . . .	5,500 . . . . . 27,500 n
5	5	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200 . . . . . 21,000 n
9	0	Lieutenants, à . . . . .	2,500 . . . . . 22,500 n
5	"	Commandants d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200 . . . . . 21,000 n
4	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,500 . . . . . 10,000 n
7	"	Gardes d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,550 . . . . . 23,450 n
8	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,500 . . . . . 20,000 n
0	"	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,800 . . . . . 16,200 n
61	52		226,750 n
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,153 75
			225,610 25
<b>SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.</b>			
11	"	Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,120 fr. 12,520 n
11	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	970 . . . . . 10,670 n
12	"	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	870 . . . . . 10,440 n
3	"	Maîtres artificiers, à . . . . .	1,120 . . . . . 5,500 n
5	"	Contrôleurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,500 . . . . . 7,500 n
4	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,900 . . . . . 7,600 n
5	"	Réviseurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,500 . . . . . 4,770 n
1	"	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,580 . . . . . 1,580 n
48	"		58,040 n
<b>RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.</b>			
265	363	Officiers de tous grades . . . . .	808,485 n
4,306	1,505	Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . .	1,710,470 04
4,661	1,958		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	10,000 n
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	1,500 n
		— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	4,000 n
		Première mise de petit équipement à allouer à 955 miliciens et 167 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	11,000 n
			2,010,120 29
<b>A DÉDUIRE :</b>			
		Pour 54,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes . . . . .	7,140 n
		Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 91 centimes . . . . .	55,510 n
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	28,470 28
			91,120 28
			2,827,004 01
			2,825,320 57
		<b>TOTAL du litt. A (à reporter) . . . . .</b>	<b>2,827,004 01</b>
			<b>2,825,320 57</b>



# ARTILLERIE.

- Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;  
 2° De 4 régiments formés : le 1<sup>er</sup> de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt;  
 3° De 2 compagnies du train d'artillerie;  
 4° De 1 — de pontonniers;  
 5° De 1 — d'ouvriers armuriers, et  
 6° De 1 — — d'artillerie.

## OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>me</sup> régiment.			3 <sup>me</sup> régiment.			4 <sup>me</sup> régiment.			Compagnies spéciales.			Totaux.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.				
			Batteries à cheval.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Batteries montées.	Batteries de siège.		Train.	Pontonniers.		Batteries à cheval, montées et train.	Batteries de siège et pontonniers.			
<b>États-majors des régiments.</b>																						
Colonels . . . . .	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	4	12	8,400	55,600		
Lieutenants-colonels . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	6,500	25,200		
Majors . . . . .	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	5	6	12	24	5,500	66,000		
Capitaines-adjudants-majors . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4,650	18,600		
Lieutenants . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	5,550	15,400		
Capitaines-instructeurs . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4	8	4,650	18,600		
— quartiers-mâtres de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe.	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	5,500	14,000		
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs . . . . .	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	2,150	8,600		
Capitaines-administrateurs d'habillement . . . . .	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	5,500	15,200		
Médecins de régiment . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4,650	18,600		
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	5,575	15,500		
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	5,550	15,400		
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,500	10,000		
<b>Batteries à cheval.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4,650	18,600		
— en second . . . . .	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5,800	15,200		
Lieutenants . . . . .	2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	2,950	25,600		
Sous-lieutenants . . . . .	2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	2,500	20,000		
<b>Batteries montées.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	6	11	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	15	30	4,650	69,750		
— en second . . . . .	1	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	15	15	5,800	57,000		
Lieutenants . . . . .	a) 1	2	7	14	7	14	7	14	7	14	7	14	7	14	7	14	22	44	2,950	64,900		
Sous-lieutenants . . . . .	b) 2	4	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	25	46	2,500	57,500		
<b>Batteries de siège.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	5	9	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	4,200	100,800		
Lieutenants . . . . .	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	2,500	60,000		
Sous-lieutenants . . . . .	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	24	24	2,100	50,400		
<b>Batteries de dépôt.</b>																						
Capitaines commandants . . . . .	5	5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	4,200	16,800		
Lieutenants . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,500	10,000		
Sous-lieutenants . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	2,100	8,400		
<b>Train d'artillerie.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	4,650	4,650		
— en second . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	5,800	5,800		
Lieutenants . . . . .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	2,950	8,850		
Sous-lieutenants . . . . .	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	2,500	7,500		
<b>Pontonniers.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
— en second . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3,550	5,550		
Lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,500	5,000		
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,100	4,200		
<b>Ouvriers armuriers.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
Lieutenant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,500	2,500		
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,100	4,200		
<b>Ouvriers d'artillerie.</b>																						
Capitaine commandant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200		
Lieutenant . . . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,500	2,500		
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,100	4,200		
60	86	61	87	61	87	61	87	61	87	61	87	61	87	22	16	265	275	90	905,000			

a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.  
 b) 2 — — 1 — —

A DÉDUIRE  $\frac{1}{2}$  % pour médicaments. . . . . 4,515

RESTE. . . . . fr. 898,485

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 <sup>er</sup> régiment.			2 <sup>me</sup> régiment.			3 <sup>me</sup> régiment.			4 <sup>me</sup> régiment.			Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux					
			de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.				
<b>Petits états-majors des régiments.</b>																				
Adjudants sous-officiers . . . . .	"	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	8	8	"	2,020	2 92	8,526 40
Maréchaux des logis chefs artificiers . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 45 <sup>75</sup>	5,558 75
Trompettes-majors . . . . .	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	1 88	2,744 80
— brigadiers . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	5,212 0
Maréchaux des logis chefs secrétaires . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80
Maréchaux des logis gardes-magasins . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80
Maîtres armuriers . . . . .	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80
— tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	12	"	"	4,580	0 92	4,029 60
Ouvriers selliers avec rang de soldat . . . . .	"	"	2	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	5	"	"	1,825	1 04 <sup>80</sup>	1,912 60
<b>Batteries à cheval.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 52	3,679 20
Maréchaux des logis . . . . .	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	2 09	24,411 20	
— — fourriers . . . . .	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 09	5,051 40	
Brigadiers . . . . .	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	1 20	14,016 0	
— artificiers . . . . .	4	4	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	"	5,840	1 09	6,565 60	
Trompettes . . . . .	5	5	12	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 67	7,514 60	
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	4	"	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 09	6,565 60	
Maréchaux ferrants . . . . .	2	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	0 99	2,890 80	
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	16	56 S.	64	224	208	"	"	"	"	"	"	"	"	64	224	208	25,560	1 04	24,294 40	
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	90	52 T.	360	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	360	"	"	151,400	0 99	150,086 0	
	157	81 S. 52 T.																		
<b>Batteries montées.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	15	"	"	5,475	2 41	13,194 75
Maréchaux des logis . . . . .	8	"	"	"	"	40	"	"	40	"	"	40	"	"	120	"	"	45,800	1 09	87,162 0
— — fourriers . . . . .	1	"	"	"	"	5	65	"	5	65	"	5	65	"	15	195	"	5,475	1 09	10,805 25
Brigadiers . . . . .	6	15 S.	"	"	"	50	"	"	50	"	"	50	"	"	90	"	"	52,850	1 20	59,420 0
— artificiers . . . . .	2	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	10	"	"	30	"	"	10,950	1 02	11,169 0
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	10	"	"	50	"	"	10,950	1 56	17,082 0
Selliers, forgerons et charpentiers . . . . .	5	"	"	"	"	15	"	"	15	"	"	15	"	"	45	"	"	16,425	1 02	16,755 50
Maréchaux ferrants . . . . .	1	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	15	"	"	5,475	0 92	5,057 0
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	"	"	"	"	40	"	"	40	"	"	40	"	"	120	"	"	45,800	0 92	40,296 0
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	52	"	"	"	"	160	"	"	160	"	"	160	"	"	480	"	"	175,200	0 81	141,912 0
Conducteurs . . . . .	54	52 T.	"	"	"	170	260	"	170	260	"	170	260	"	510	780	"	186,150	0 99	184,288 50
	98	15 S. 52 T.																		
<b>Batteries de siège.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	24	"	"	8,760	2 20	19,272 0
Maréchaux des logis . . . . .	6	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	144	"	"	52,560	1 88	98,812 80
— — fourriers . . . . .	1	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	24	"	"	8,760	1 88	16,468 80
Brigadiers . . . . .	6	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	144	"	"	52,560	1 15	59,892 80
— artificiers . . . . .	2	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	48	"	"	17,520	1 02	17,870 40
Trompettes . . . . .	2	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	48	"	"	17,520	1 56	27,551 20
Charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	5	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	72	"	"	26,280	1 02	26,805 60
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	192	"	"	70,080	0 92	64,475 60
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	44	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	1,056	"	"	585,440	0 81	512,206 40
	75	"																		
<b>Batteries de dépôt.</b>																				
Maréchaux des logis chefs . . . . .	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 20	3,212 0
Maréchaux des logis . . . . .	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	16	"	"	5,840	1 88	10,979 20
— — fourriers . . . . .	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 88	2,744 80
Brigadiers . . . . .	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	16	"	"	5,840	1 13	6,599 20
Trompettes . . . . .	2	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	8	"	"	2,920	1 56	4,555 20
	12	"																		
<b>TOTAUX A REPORTER . . . . .</b>			1,011	556	952	529	952	529	952	529	952	529	952	529	5,867	555	988	1,411,455		1,495,152 95

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Effectif.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	Hommes.	Chevaux.		Batteries de siège et pontonniers.			
		Batteries à cheval et montées; train.					
	De selle.	De trait.					
Reponr. . . . .	5,807	555	988	"	1,411,455		1,495,152 95
<b>3 compagnies du train.</b>							
Maréchaux des logis chefs . . . . .	2				750	2 50	1,825 "
Maréchaux des logis . . . . .	16				5,840	2 07	12,088 80
— — fourriers . . . . .	2	12	"	"	750	2 07	1,511 10
Brigadiers . . . . .	16				5,840	1 20	7,008 "
Trompettes . . . . .	4				1,460	1 65	2,409 "
Conducteurs . . . . .	90	"	60	"	32,850	" 90	32,521 50
	150						
<b>Compagnie de pontonniers.</b>							
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	565	2 59	872 35
— — constructeur . . . . .	1	"	"	"	565	2 59	872 35
Maréchaux des logis . . . . .	10	"	"	"	5,650	2 07	7,555 50
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	565	2 07	755 55
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	5,650	1 50	4,745 "
Trompettes . . . . .	3	"	"	"	750	1 54	1,124 20
Maitres ouvriers . . . . .	20	"	"	"	7,500	1 20	8,760 "
Pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20	"	"	"	7,500	1 04	7,592 "
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	72	"	"	"	26,280	" 95	24,440 40
	137						
<b>Compagnie d'ouvriers armuriers.</b>							
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	565	2 20	805 "
Maréchaux des logis . . . . .	8	"	"	"	2,920	1 88	5,489 60
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	565	1 88	686 20
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	5,650	1 15	4,124 50
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	750	1 50	1,158 80
Canoniers-armuriers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	"	"	"	4,580	" 92	4,029 60
— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	96	"	"	"	55,040	" 81	28,582 40
	150						
<b>Compagnie d'ouvriers d'artillerie.</b>							
Maréchal des logis chef . . . . .	1	"	"	"	565	2 72	992 80
Maréchaux des logis . . . . .	10	"	"	"	5,650	2 50	8,595 "
— — fourrier . . . . .	1	"	"	"	565	2 50	859 50
Brigadiers . . . . .	10	"	"	"	5,650	1 25	4,489 50
Trompettes . . . . .	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	56	"	"	"	15,140	1 15	14,848 20
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	48	"	"	"	17,520	" 92	16,118 40
— de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	24	"	"	"	8,760	" 81	7,005 60
	152						
		547	1,048	"			
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	4,306	1,595		"	1,604,540		1,705,805 60
Chevaux d'officiers. . . . .		275		90			
		1,868		90			
		1,958					
Augmentation résultant de l'année bissextile. . . . .					4,596		4,675 44
<b>TOTAUX.</b> . . . . .					1,608,956		1,710,479 04

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
4,075 44	"	
4,075 44	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
REPORT DU LITT. A. . . . . fr.	2,827,004 01	2,825,320 57
<b>LITT. B.</b>		
<b>Indemnité de fourrages.</b>		
Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 32 chevaux × 365 = 11,680 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c. . . . . fr. 14,600 »	14,040 »	14,600 »
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . . 40 »		
<b>LITT. C.</b>		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 582,175 jour- nées, à 9 centimes. . . . . fr. 52,595 75	52,550 50	52,595 75
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . . 143 55		
<b>LITT. D.</b>		
582,175 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. . . . . fr. 25,287 »	25,350 80	25,287 »
Augmentation résultant de l'année bissextile. . . . . 63 80		
<b>LITT. E.</b>		
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	5,000 »	5,000 »
<b>LITT. F.</b>		
<b>Logement et nourriture.</b>		
Miliciens à incorporer . . . . . 5,752 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année. . . . . 7,200		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 2,800		
— — à Brasschaet ( id. ) . . . . . 24,000		
<u>34,000</u>		
57,752 journées, à 74 cent.	27,021 68	27,021 68
<b>LITT. G.</b>		
<b>Frais de bureau et d'administration.</b>		
Inspecteur général . . . . . fr. 2,500 »		
Quatre directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs . . . . . , 4,800 »		
Inspecteur des armes de guerre . . . . . 500 »		
Directeur de la fonderie de canons . . . . . 500 »		
Quatre régiments, à 7,000 francs. . . . . 28,000 »		
Cinq compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs . . . . . 1,125 »		
<u>37,425</u>	37,425 »	37,425 »
<b>TOTAL de l'art. 14. . . . . fr.</b>	<b>2,088,870 70</b>	<b>2,085,050 »</b>

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
4,075 44	•	
40 "	•	
143 35	•	
63 80	•	
"	"	
"	"	
"	"	
4,020 70	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 15. — Traitement et solde du génie.</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>			
<b>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</b>			
3	6	Colonels, à . . . . .	8,400 . . . . . fr. 25,200 °
5	5	Lieutenants-colonels, à . . . . .	6,300 . . . . . 31,500 °
5	5	Majors, à . . . . .	5,500 . . . . . 27,500 °
18	8	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	4,200 . . . . . 75,000 °
5		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	3,350 . . . . . 16,750 °
12		Lieutenants, à . . . . .	2,500 . . . . . 50,000 °
12		Sous-lieutenants, à . . . . .	2,100 . . . . . 25,200 °
60	24		251,750 °
		A DÉDUIRE $\frac{3}{2}$ % pour médicaments . . . . .	1,158 75
			250,591 25
<b>GARDES.</b>			
5	°	Gardes principaux du génie, à . . . . .	2,400 . . . . . fr. 12,000 °
10	°	Gardes du génie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,000 . . . . . 20,000 °
15	°	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,000 . . . . . 24,000 °
20	°	— de 5 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,520 . . . . . 26,400 °
50	°		82,400 °
<b>TROUPE.</b>			
52	0	Officiers de tous grades . . . . .	fr. 172,553 °
795	°	Sous-officiers et soldats . . . . .	293,553 00
845	0		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	1,000 °
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	800 °
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	2,000 °
		Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et à 40 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs . . . . .	2,400 °
		<b>A DÉDUIRE :</b>	785,278 21
		Pour 3,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes, fr. . . . .	735 °
		— 14,000 — de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 — . . . . .	11,760 °
		— vacances et petites permissions . . . . .	5,655 00
			18,150 90
		<b>LITT. B.</b>	767,147 51
		<b>Indemnité de fourrages.</b>	766,345 25
		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 33 chevaux × 565 = 12,045 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .	15,056 25
		Augmentation provenant de l'année bissextile . . . . .	41 25
			15,097 50
		<b>TOTAL des litt. A et B (à reporter).</b> . . . . . fr.	782,244 81
			781,401 50

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.			MONTANT.			
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
		Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment de dix compagnies.						
		<b>Officiers du régiment.</b>						
		GRADES.	EFFECTIF		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.		
			par compagnie.	du régiment.				
			Hommes.	Chevaux.				
		<i>État-major du régiment.</i>						
		Colonel . . . . .	1	2	8,400 »	8,400 »		
		Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	6,300 »	6,300 »		
		Majors . . . . .	2	4	5,500 »	11,000 »		
		Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	4,200 »	4,200 »		
		Lieutenants adjudants-majors . . . . .	2	»	2,900 »	5,800 »		
		Capitaine quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	»	3,500 »	3,500 »		
		Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	2,000 »	2,000 »		
		Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	3,300 »	3,300 »		
		Médecin de régiment . . . . .	1	»	4,650 »	4,650 »		
		— de bataillon de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	»	2,950 »	2,950 »		
		<i>Compagnies.</i>						
		Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	10	4,200 »	42,000 »		
		— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	10	3,550 »	35,500 »		
		Lieutenants . . . . .	1	10	2,500 »	25,000 »		
		Sous-lieutenants . . . . .	1	10	2,100 »	21,000 »		
			4	52	9	175,400 »		
		A déduire 1/2 p. % pour médicaments . . . . .				807 »		
		Reste . . . . . fr.				172,533 »		
		<b>Troupes.</b>						
		GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
			par compagnie.	du régiment.				
		<i>Petit état-major.</i>						
		Adjudants sous-officiers . . . . .	»	2	750	2 02	2,131 60	
		Tambour-major . . . . .	»	1	505	2 20	835 85	
		Caporal-tambour . . . . .	»	1	505	1 54	489 10	
		Sergent-major secrétaire . . . . .	»	1	505	2 20	803 »	
		Maître armurier . . . . .	»	1	505	1 09	726 35	
		— tailleur et cordonnier . . . . .	»	2	750	1 13	924 00	
		Sergent garde-magasin . . . . .	»	1	505	1 09	726 35	
		<i>Compagnies.</i>						
		Sergents-majors . . . . .	1	10	5,650	2 20	8,050 »	
		Sergents . . . . .	6	60	21,900	1 09	43,881 »	
		— fourrier . . . . .	1	10	5,650	1 09	7,265 50	
		Caporaux . . . . .	8	80	29,200	1 13	32,996 »	
		Tambours . . . . .	2	20	7,500	» 92	6,716 »	
802 06	»	Sapeurs mineurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	21	210	76,050	» 92	70,518 »	
		— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	50	500	142,350	» 81	115,305 50	
		<i>Dépôt.</i>						
		Sergent-major . . . . .	»	1	505	2 20	805 »	
		Caporal-fourrier . . . . .	»	1	505	1 13	442 45	
41 25	»	Elèves-tambours . . . . .	»	2	730	» 81	591 30	
			78	795	289,445		202,781 90	
		Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .				795		802 06
845 31	»	<b>Totaux . . . . .</b>				<b>290,233</b>		<b>203,583 96</b>



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
Report des litt. A. et B. . . . . fr.	782,244 81	781,401 50
<b>LITT. C.</b>		
Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	1,200 *	1,200 *
<b>LITT. D.</b>		
<b>Logement et nourriture.</b>		
Miliciens à incorporer . . . . . 800 journées.		
Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 2,500		
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) . . . . . 1,000		
————— 5,500 ———		
4,500 journées, à 74 ct.	5,182 *	5,182 *
<b>LITT. E.</b>		
<b>Frais de bureau et d'administration.</b>		
Inspecteur général . . . . . 2,500 *		
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. . . . . 4,800 *		
Le régiment. . . . . 5,000 *		
—————	12,500 *	12,500 *
TOTAL de l'art. 15. . . . . fr.	798,026 81	798,085 50

## Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie. . . . .	"	"	"	1,558	24,829	26,587
• 13. — Cavalerie. . . . .	"	"	"	509	5,115	5,482
• 14. — Artillerie. . . . .	01	48	100	265	4,596	4,611
• 15. — Génie. . . . .	60	50	110	52	705	845
	121	98	210	2,244	55,151	57,575

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
845 51	°	
°	°	
°	°	
°	°	
845 51	°	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloue POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 16. — <i>Traitement et solde des compagnies d'administration (a.</i>			
LITT. A.			
Service des hôpitaux.			
0	Directeurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,500 . . . . .	15,000 »
5	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,800 . . . . .	10,800 »
0	Sous-directeurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,520 . . . . .	0,120 »
0	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,520 . . . . .	7,920 »
24			42,840 »
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. . . . .		214 20
			42,625 80
6	Commis aux écritures de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,120 . . . . .	6,720 »
0	— — de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,020 . . . . .	0,120 »
12			12,840 »
10	Magasiniers et dépeniers de 1 <sup>re</sup> classe, à . fr. 1 50 c <sup>t</sup> par jour. . . . .	5,475 . . . . .	5,475 »
10	— — de 2 <sup>e</sup> — , à . . 1 50 — . . . . .	4,745 . . . . .	4,745 »
12	Infirmiers-majors de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1 60 — . . . . .	7,008 »
12	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1 40 — . . . . .	0,132 »
6	Portiers de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1 40 — . . . . .	3,060 »
6	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1 20 — . . . . .	2,628 »
8	Cuisiniers de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1 40 — . . . . .	4,088 »
8	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1 20 — . . . . .	3,504 »
6	Tisanners de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1 40 — . . . . .	3,066 »
6	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1 20 — . . . . .	2,628 »
80	Infirmiers de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1 05 — . . . . .	50,660 »
80	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	0 95 — . . . . .	27,740 »
		100,740 . . . . .	100,740 »
214	Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	276 . . . . .	276 »
		101,016 . . . . .	101,016 »
		150,481 80	150,481 80
	A DÉDUIRE pour vacances et petites permissions . . . . .	8,555 . . . . .	8,555 »
		148,148 80	147,872 80
	TOTAL du litt. A (à reporter). . . . . fr.	148,148 80	147,872 80

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Les compagnies d'administration sont au nombre de quatre.
276 »	»	
276 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1890.	Alloué POUR L'EXERCICE 1889.
REPORT DU LITT. A. . . . . fr.		148,148 80	147,872 80
LITT. B.			
55	Soeurs hospitalières, à 800 francs . . . . .	26,400 »	26,400 »
LITT. C.			
Service des boulangeries.			
5	Directeurs de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,000 francs . . . . .	10,000 »	
11	— de 2 <sup>e</sup> — , à 1,600 — . . . . .	17,600 »	
10		27,600 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	138 »	
		27,462 »	
20	Sergents-surveillants, à fr. 2 • par jour . . . . .	14,000 »	
24	Brigadiers . . . . à 1 70 — . . . . .	14,892 »	
92	Ouvriers . . . . à 1 20 — . . . . .	40,296 »	
		69,788 »	
	Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	191 20	
		69,779 20	
156	× 563 = 49,040 journées.	97,441 20	
	— . . . . 150		
	<u>49,776</u>		
A DÉDUIRE :			
	Pour 600 journées d'ouvriers aux hôpitaux, à fr. 1 20 c' . . . . .	720 »	
	Pour vacances et petites permissions . . . . .	2,950 »	
		3,650 »	
		95,791 20	95,600 »
TOTAL de l'art. 10. . . . . fr.		268,540 »	267,872 80
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.			
ART. 12. —	Infanterie . . . . .	11,951,947 57	11,910,945 75
— 15. —	Cavalerie . . . . .	5,505,009 78	5,586,770 »
— 14. —	Artillerie . . . . .	2,088,870 70	2,083,950 »
— 13. —	Génie . . . . .	798,020 81	798,083 50
— 10. —	Compagnies d'administration . . . . .	268,540 »	267,872 80
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		10,581,184 95	10,547,020 05

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Solde des troupes (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
276 »	»	
»	»	
191 20	»	
467 20	»	
21,005 82	»	
6,520 78	»	
4,920 70	»	
845 51	»	
467 20	»	
55,564 00	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé	Alloué
	POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1850.
<b>ART. 17. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.</b>		
LITT. A.		
Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.		
1 commandant directeur des études . . . . .	5,000 »	
1 — en second (pour m. moine) . . . . .	»	
2 examinateurs permanents . . . . .	3,800 »	
1 capitaine instructeur . . . . .	800 »	
1 instructeur adjoint . . . . .	600 »	
1 officier comptable . . . . .	653 35	
4 inspecteurs des études . . . . .	6,000 »	
1 secrétaire . . . . .	2,000 »	
1 dessinateur civil . . . . .	2,700 »	
1 aumônier . . . . .	2,000 »	
1 médecin . . . . .	853 35	
1 mécanicien . . . . .	1,400 »	
1 waguemestre conservateur des bâtiments . . . . .	700 »	
1 garde conservateur du matériel . . . . .	560 »	
1 infirmier . . . . .	400 »	
2 portiers . . . . .	1,500 »	
5 hommes de peine . . . . .	2,000 »	
2 tambours . . . . .	365 »	
1 surveillant à l'école d'équitation . . . . .	360 »	
1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux à l'école d'équitation, à 50 centimes par homme et par jour . . . . .	2,007 50	
	37,450 16	
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	6 50	
	37,465 06	37,450 16
LITT. B.		
Traitement du corps enseignant.		
7 professeurs militaires . . . . .	7,466 66	
10 — civils . . . . .	58,900 »	
9 répétiteurs militaires . . . . .	6,640 35	
5 — civils . . . . .	8,800 »	
1 maître militaire . . . . .	800 »	
4 — civils . . . . .	8,600 »	
	71,215 09	72,015 00
LITT. C.		
Solde des élèves . . . . .	54,210 62	48,016 50
	142,802 27	158,501 65
ART. 18. — Dépenses d'administration.		
Frais de bureau . . . . .	5,000 »	
Manège . . . . .	3,500 »	
Chauffage et éclairage . . . . .	9,000 »	
Manipulations des élèves au laboratoire . . . . .	1,000 »	
Indemnité aux travailleurs . . . . .	1,500 »	
Ménage des domestiques : 8 hommes, à 50 centimes par jour . . . . .	1,464 »	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,200 »	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école) . . . . .	2,000 »	
Achat de livres, instruments; entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .	6,345 75	
	20,007 75	20,004 75
	171,900 »	187,506 58
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.		

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*École militaire.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION	
0 50	»	
»	800 »	
»	14,705 88	
0 50	15,505 88	
5 »	»	
0 50	15,505 88	



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie.</b>		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes . . . . . fr.	10,250 »	10,250 »
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons . . . . .	20,200 »	20,200 »
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction . . . . .	8,750 »	8,750 »
LITT. D.		
Traitement des employés de l'école de pyrotechnie . . . . .	1,500 »	1,500 »
TOTAL de l'art. 19. . . . . fr.	40,000 »	40,000 »
<b>ART. 20. — Matériel de l'artillerie.</b>		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . .	160,000 »	160,000 »
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion . . . . .	27,000 »	27,000 »
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre . . . . .	80,000 »	80,000 »
LITT. D.		
<b>Manufacture d'armes de guerre.</b>		
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percutant, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fer, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers . . . . . fr.	70,000 »	
Salaire des ouvriers . . . . .	258,000 »	
Menues dépenses . . . . .	2,000 »	
	310,000 »	
A déduire la solde des ouvriers militaires . . . . . fr.	20,000 »	
	290,000 »	290,000 »
TOTAL des litt. A à D (à reporter). . . . . fr.	557,000 »	557,000 »



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE VI. — Établissements

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
REPORT des litt. A à D. . . . . fr.	557,000 »	557,000 »
<b>LITT. E.</b>		
<b>Fonderie de canons.</b>		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer; projectiles, râteliers d'armes, ferrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation de l'équipage des ponts, et travaux divers.		
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôles, combustibles, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers . . . . . fr.	58,150 »	
Salaire des ouvriers . . . . .	25,000 »	
Menues dépenses . . . . .	1,850 »	
	<b>65,000 »</b>	<b>65,000 »</b>
<b>LITT. F.</b>		
<b>Arsenal de construction.</b>		
Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, acier, tôles, combustibles, huile, graisse, outils et ingrédients divers. . . . . fr.	40,000 »	
Salaire des ouvriers . . . . .	57,200 »	
Menues dépenses . . . . .	2,800 »	
	<b>100,000 »</b>	<b>100,000 »</b>
<b>LITT. G.</b>		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie . . . . . fr.	8,500 »	8,500 »
<b>LITT. H.</b>		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers. . . . .	25,000 »	25,000 »
<b>LITT. I.</b>		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . .	4,000 »	4,000 »
<b>LITT. K.</b>		
Dépenses diverses et menus achats. . . . .	2,000 »	2,000 »
<b>TOTAL de l'art. 20. . . . . fr.</b>	<b>761,500 »</b>	<b>761,500 »</b>
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.</b>		
ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie . . . . .	40,600 »	40,600 »
— 20. — Matériel de l'artillerie . . . . .	761,500 »	761,500 »
<b>TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.</b>	<b>802,160 »</b>	<b>802,160 »</b>



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 21. — Matériel du génie.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
Entretien ordinaire.		
Bâtiments militaires. . . . . fr.	118,265 °	
Fortifications. . . . .	47,448 °	
Ouvrages mixtes. . . . .	18,956 °	
	184,649 °	175,827 °
<b>LITT. B.</b>		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
Bâtiments militaires. . . . .	282,072 °	
Fortifications. . . . .	81,700 °	
Ouvrages mixtes. . . . .	61,579 °	
	425,351 °	454,173 °
<b>LITT. C.</b>		
Frais de surveillance générale. . . . .	10,000 °	10,000 °
<b>LITT. D.</b>		
Achat d'immeubles . . . . .	6,500 °	6,500 °
<b>LITT. E.</b>		
Location de bâtiments pour le service militaire dans les places; location de terrains pour tirs à la cible, etc.	22,500 °	22,500 °
<b>LITT. F.</b>		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau . . . . .	24,000 °	24,000 °
<b>LITT. G.</b>		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie . . . . .	8,000 °	8,000 °
<b>LITT. H.</b>		
Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. . . . .	10,000 °	10,000 °
<b>TOTAL DU CHAPITRE VII.</b> . . . . fr.	<b>700,000 °</b>	<b>700,000 °</b>

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Matériel du génie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations, renouvellements, défrichement, encensement, etc.			
				Bâtimens militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	
8,822			Audenarde. . . . .	1,280	620	330	5,720	800	1,520	10,270
		Bruges. . . . .	1,870	"	"	8,704	"	"	"	10,654
		Gand. . . . .	1,005	1,636	240	4,925	3,000	306	"	12,700
		Nieuport. . . . .	3,380	1,560	227	4,480	1,000	1,805	"	12,460
		Ostende. . . . .	2,810	2,100	920	16,295	2,580	2,100	"	26,925
		Termonde. . . . .	1,645	1,060	1,035	6,588	3,584	4,070	"	18,000
		Charleroy (ville basse). . . . .	215	540	710	545	740	100	"	2,850
		— ( — haute). . . . .	4,035	1,450	250	8,070	3,400	50	"	18,215
		Dinant. . . . .	751	389	180	1,031	2,139	"	"	5,350
		Mons. . . . .	2,424	3,340	1,471	12,480	2,175	415	"	22,275
		Namur (ville). . . . .	678	090	"	1,818	2,218	"	"	5,754
		— (citadelle). . . . .	2,814	3,078	603	4,826	4,480	"	"	16,795
		Tournay (ville). . . . .	620	1,275	30	2,615	5,525	"	"	10,065
		— (citadelle). . . . .	2,005	910	100	8,570	3,060	"	"	14,755
		Arlon. . . . .	1,140	"	"	2,105	"	"	"	3,505
		Beverloo (camp). . . . .	45,000	"	"	130,000	"	4,000	"	179,000
		Hasselt. . . . .	1,616	"	17	1,752	"	"	"	3,385
		Huy. . . . .	1,221	444	15	1,386	1,164	"	"	4,218
		Liège (ville). . . . .	5,970	139	"	7,895	"	"	"	14,004
		— (citadelle). . . . .	5,735	2,535	53	3,550	7,711	"	"	19,564
		— (chartreuse). . . . .	2,240	1,405	51	062	6,752	"	"	11,470
		Anvers (ville). . . . .	5,052	15,241	3,117	14,522	18,035	54,725	"	83,690
		— (citadelle). . . . .	4,155	1,760	904	3,770	4,521	"	"	15,110
		— (camp retranché). . . . .	1,835	3,215	1,250	1,650	"	"	"	7,910
		— (Tête-de-Flandre). . . . .	1,268	805	1,217	2,314	2,545	"	"	8,145
		Brasschaet (polygone). . . . .	3,220	"	330	4,194	"	2,110	"	9,854
		Liefkenshoek (fort). . . . .	1,190	655	1,035	2,480	1,090	2,605	"	9,055
		Lillo ( — ). . . . .	1,745	790	2,320	2,750	1,804	1,121	"	10,410
St-Marie ( — ). . . . .	875	200	740	400	215	148	"	2,578		
Bruxelles. . . . .	4,231	"	"	5,818	"	"	"	10,049		
Diest (ville). . . . .	1,131	1,098	1,768	1,175	1,525	6,446	"	15,143		
— (citadelle). . . . .	659	1,065	"	274	659	"	"	2,657		
Lierre. . . . .	995	160	65	1,245	"	"	"	2,465		
Louvain. . . . .	1,029	"	"	3,285	"	"	"	4,314		
Malines. . . . .	910	"	"	1,535	"	"	"	2,445		
Vilvorde. . . . .	740	"	"	915	"	"	"	1,655		
				118,265	47,448	18,036	282,072	81,700	61,579	610,000
				184,610		425,551				
8,822	8,822									

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 22. — <i>Pain.</i></b>		
(12,087,722 rations de pain, à 15 centimes . . . . . fr. 1,815,158 30		
A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 15,158 30		
	1,708,000	1,792,050
<b>ART. 23. — <i>Fourrages en nature.</i></b>		
(b) { 1,585,676 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. . . . . fr. 1,752,095 "		
1,221,708 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. . . . . 1,345,878 80		
	3,075,973 80	
A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. . . . . 50,973 80		
	3,025,000	3,017,000 "

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*fourrages et autres allocations.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																												
AUGMENTATION	DIMINUTION.																																													
5,350	°	<p>a) Ce chiffre se décompose comme il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,062,585</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,860,243</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,004,540</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>230,445</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>40,640</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12,872,453</td> </tr> <tr> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .</td> <td>55,267</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12,927,722</td> </tr> </tbody> </table>		RATIONS.	Infanterie . . . . .	9,062,585	Cavalerie . . . . .	1,860,243	Artillerie . . . . .	1,004,540	Génie . . . . .	230,445	Compagnies d'administration . . . . .	40,640		12,872,453	Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	55,267		12,927,722																										
	RATIONS.																																													
Infanterie . . . . .	9,062,585																																													
Cavalerie . . . . .	1,860,243																																													
Artillerie . . . . .	1,004,540																																													
Génie . . . . .	230,445																																													
Compagnies d'administration . . . . .	40,640																																													
	12,872,453																																													
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	55,267																																													
	12,927,722																																													
		<p>A déduire . . . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/3</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th>des journées des enfants de troupe.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>150,000</td> <td>454,400</td> <td>30,500</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>34,000</td> <td>61,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>3,500</td> <td>14,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>»</td> <td>600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>189,500</td> <td>600,000</td> <td>30,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>820,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Resst. . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>12,087,722</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES		Le 1/3		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	des journées des enfants de troupe.	Infanterie . . . . .	150,000	454,400	30,500	Cavalerie . . . . .	22,000	90,000	»	Artillerie . . . . .	34,000	61,000	»	Génie . . . . .	3,500	14,000	»	Compagnies d'administration . . . . .	»	600	»		189,500	600,000	30,500				820,000				Resst. . . . .				12,087,722
	JOURNÉES		Le 1/3																																											
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	des journées des enfants de troupe.																																											
Infanterie . . . . .	150,000	454,400	30,500																																											
Cavalerie . . . . .	22,000	90,000	»																																											
Artillerie . . . . .	34,000	61,000	»																																											
Génie . . . . .	3,500	14,000	»																																											
Compagnies d'administration . . . . .	»	600	»																																											
	189,500	600,000	30,500																																											
			820,000																																											
			Resst. . . . .																																											
			12,087,722																																											
8,000	»	<p>b) Décomposition de ces rations . . . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,018</td> <td>3,248</td> <td>700,070</td> <td>1,183,520</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,868</td> <td>90</td> <td>681,820</td> <td>32,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,786</td> <td>3,558</td> <td>1,381,890</td> <td>1,216,370</td> </tr> <tr> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,786</td> <td>3,338</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,786</td> <td>3,338</td> <td>1,385,676</td> <td>1,219,708</td> </tr> </tbody> </table>		CHEVAUX		RATIONS			de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	Cavalerie . . . . .	1,018	3,248	700,070	1,183,520	Artillerie . . . . .	1,868	90	681,820	32,850		3,786	3,558	1,381,890	1,216,370	Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	»	»	3,786	3,338		3,786	3,338	1,385,676	1,219,708									
	CHEVAUX		RATIONS																																											
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																										
Cavalerie . . . . .	1,018	3,248	700,070	1,183,520																																										
Artillerie . . . . .	1,868	90	681,820	32,850																																										
	3,786	3,558	1,381,890	1,216,370																																										
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	»	»	3,786	3,338																																										
	3,786	3,338	1,385,676	1,219,708																																										



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1800.	Alloué POUR L'EXERCICE 1889.
<b>ART. 24. — Casernement des hommes (a.</b>		
LITT. A.		
Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1888.)		
1,200 lits à deux places, à raison de 20 francs par lit . . . . .	24,000 »	
24,450 — à une — — 15 — . . . . .	506,750 »	
	500,750 »	500,750 »
LITT. B.		
(b) 3,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes . . . . .	185,000 »	182,500 »
LITT. C.		
(c) 600,112 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes . . . . .	12,182 24	12,158 60
LITT. D.		
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . .	4,117 76	
Renouvellement de 2,000 couvertures, à 17 francs . . . . .	34,000 »	
— de 2,000 sacs de campement, à fr. 4 50 c <sup>t</sup> . . . . .	9,000 »	
	47,117 76	47,111 40
TOTAL de l'art. 24. . . . . fr.	655,050 »	652,500 »
<b>ART. 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</b>		
Infanterie (d) . . . . . fr.	60,462 »	
Cavalerie (e) . . . . .	85,788 40	
Artillerie (f) . . . . .	11,048 00	
Génie (g) . . . . .	1,768 »	
	157,067 50	
A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . . . .	57,067 50	
	100,000 »	100,000 »
<b>ART. 26. — Frais de route et de séjour des officiers.</b>		
LITT. A.		
Voyages, missions et déplacements ordinaires . . . . . fr.	90,000 »	90,000 »
LITT. B.		
Frais de route et de séjour du Ministre . . . . .	5,000 »	5,000 »
TOTAL de l'art. 26. . . . . fr.	95,000 »	95,000 »

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

fourrages et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																					
		<table> <tr> <td>a) Décomposition de ces journées . . .</td> <td> <table> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,062,588</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,800,248</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,004,540</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>289,446</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>49,640</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td></td> <td>12,672,458</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .</td> <td>38,267</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12,907,722</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A déduire les journées de marche . . . . .</td> <td>189,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTE . . . . .</td> <td>12,718,222</td> </tr> <tr> <td></td> <td>25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 300 jours d'occupation. 9,387,900 journées.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation. . . . .</td> <td>938,790</td> </tr> <tr> <td>500</td> <td>RESTE . . . . .</td> <td>8,449,110</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b) Fournitures appartenant aux communes . . . . .</td> <td>3,060,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>c) — — à l'État. . . . .</td> <td>609,112</td> </tr> <tr> <td>43 64</td> <td>TOTAL ÉGAL. . . . .</td> <td>12,718,222</td> </tr> </table>	a) Décomposition de ces journées . . .	<table> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,062,588</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,800,248</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,004,540</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>289,446</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>49,640</td> </tr> </table>	Infanterie . . . . .	9,062,588	Cavalerie . . . . .	1,800,248	Artillerie . . . . .	1,004,540	Génie . . . . .	289,446	Compagnies d'administration . . . . .	49,640		12,672,458		Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	38,267		12,907,722		A déduire les journées de marche . . . . .	189,500		RESTE . . . . .	12,718,222		25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 300 jours d'occupation. 9,387,900 journées.			A déduire 1/10 pour non-occupation. . . . .	938,790	500	RESTE . . . . .	8,449,110		b) Fournitures appartenant aux communes . . . . .	3,060,000		c) — — à l'État. . . . .	609,112	43 64	TOTAL ÉGAL. . . . .	12,718,222																																																																																																									
a) Décomposition de ces journées . . .	<table> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,062,588</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>1,800,248</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>1,004,540</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>289,446</td> </tr> <tr> <td>Compagnies d'administration . . . . .</td> <td>49,640</td> </tr> </table>	Infanterie . . . . .	9,062,588	Cavalerie . . . . .	1,800,248	Artillerie . . . . .	1,004,540	Génie . . . . .	289,446	Compagnies d'administration . . . . .	49,640																																																																																																																																											
Infanterie . . . . .	9,062,588																																																																																																																																																					
Cavalerie . . . . .	1,800,248																																																																																																																																																					
Artillerie . . . . .	1,004,540																																																																																																																																																					
Génie . . . . .	289,446																																																																																																																																																					
Compagnies d'administration . . . . .	49,640																																																																																																																																																					
	12,672,458																																																																																																																																																					
	Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	38,267																																																																																																																																																				
	12,907,722																																																																																																																																																					
	A déduire les journées de marche . . . . .	189,500																																																																																																																																																				
	RESTE . . . . .	12,718,222																																																																																																																																																				
	25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 300 jours d'occupation. 9,387,900 journées.																																																																																																																																																					
	A déduire 1/10 pour non-occupation. . . . .	938,790																																																																																																																																																				
500	RESTE . . . . .	8,449,110																																																																																																																																																				
	b) Fournitures appartenant aux communes . . . . .	3,060,000																																																																																																																																																				
	c) — — à l'État. . . . .	609,112																																																																																																																																																				
43 64	TOTAL ÉGAL. . . . .	12,718,222																																																																																																																																																				
		BASE DE L'ALLOCATION.																																																																																																																																																				
		<table> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme</th> <th>par cheval</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 36</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>550</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Régiment de grenadiers . . . . .</td> <td>2,754</td> <td>0</td> <td>»</td> <td>16,524</td> <td>»</td> <td>16,524</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .</td> <td>43,938</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>43,938</td> <td>»</td> <td>43,938</td> </tr> <tr> <td></td> <td>d) Infanterie . . . . .</td> <td>46,692</td> <td></td> <td></td> <td>60,462</td> <td>»</td> <td>60,462</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chasseurs à cheval et guides . . . . .</td> <td>2,739</td> <td>2,274</td> <td>1 20 16</td> <td>3,286 80</td> <td>36,384</td> <td>39,670 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Lanciers . . . . .</td> <td>1,826</td> <td>1,816</td> <td>1 30 16</td> <td>2,739</td> <td>24,236</td> <td>26,975</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cuirassiers . . . . .</td> <td>1,238</td> <td>1,016</td> <td>» 70 16</td> <td>866 60</td> <td>10,236</td> <td>11,102 60</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e) Cavalerie . . . . .</td> <td>5,803</td> <td>4,806</td> <td></td> <td>6,892 40</td> <td>76,896</td> <td>83,788 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Batteries à cheval . . . . .</td> <td>840</td> <td>332</td> <td>1 55 7 25</td> <td>1,502</td> <td>2,552</td> <td>3,854</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— montées et train . . . . .</td> <td>3,878</td> <td>880</td> <td>» 50 4 25</td> <td>1,939</td> <td>3,765 50</td> <td>5,704 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— de siège et compag<sup>es</sup> spéc<sup>ies</sup>. . . . .</td> <td>3,720</td> <td>»</td> <td>» 40</td> <td>1,400 40</td> <td>»</td> <td>1,400 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td>f) Artillerie . . . . .</td> <td>8,444</td> <td>1,238</td> <td></td> <td>4,751 40</td> <td>6,317 50</td> <td>11,068 90</td> </tr> <tr> <td></td> <td>g) Régiment du génie . . . . .</td> <td>1,768</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>1,768</td> <td>»</td> <td>1,768</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>62,707</td> <td>6,044</td> <td></td> <td>73,853 80</td> <td>83,213 80</td> <td>157,067 30</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire comme ci-contre. . . . .</td> <td></td> <td>37,067 30</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . .</td> <td></td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme	par cheval	Hommes.	Chevaux.	6 36								550									Régiment de grenadiers . . . . .	2,754	0	»	16,524	»	16,524		Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	43,938	1	»	43,938	»	43,938		d) Infanterie . . . . .	46,692			60,462	»	60,462		Chasseurs à cheval et guides . . . . .	2,739	2,274	1 20 16	3,286 80	36,384	39,670 80		Lanciers . . . . .	1,826	1,816	1 30 16	2,739	24,236	26,975		Cuirassiers . . . . .	1,238	1,016	» 70 16	866 60	10,236	11,102 60		e) Cavalerie . . . . .	5,803	4,806		6,892 40	76,896	83,788 40		Batteries à cheval . . . . .	840	332	1 55 7 25	1,502	2,552	3,854		— montées et train . . . . .	3,878	880	» 50 4 25	1,939	3,765 50	5,704 50		— de siège et compag <sup>es</sup> spéc <sup>ies</sup> . . . . .	3,720	»	» 40	1,400 40	»	1,400 40		f) Artillerie . . . . .	8,444	1,238		4,751 40	6,317 50	11,068 90		g) Régiment du génie . . . . .	1,768	»	1	1,768	»	1,768			62,707	6,044		73,853 80	83,213 80	157,067 30						A déduire comme ci-contre. . . . .		37,067 30						TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . .		100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.				ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.			TOTAL.																																																																																																																																											
			par homme	par cheval	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																																
6 36																																																																																																																																																						
550																																																																																																																																																						
	Régiment de grenadiers . . . . .	2,754	0	»	16,524	»	16,524																																																																																																																																															
	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . . . .	43,938	1	»	43,938	»	43,938																																																																																																																																															
	d) Infanterie . . . . .	46,692			60,462	»	60,462																																																																																																																																															
	Chasseurs à cheval et guides . . . . .	2,739	2,274	1 20 16	3,286 80	36,384	39,670 80																																																																																																																																															
	Lanciers . . . . .	1,826	1,816	1 30 16	2,739	24,236	26,975																																																																																																																																															
	Cuirassiers . . . . .	1,238	1,016	» 70 16	866 60	10,236	11,102 60																																																																																																																																															
	e) Cavalerie . . . . .	5,803	4,806		6,892 40	76,896	83,788 40																																																																																																																																															
	Batteries à cheval . . . . .	840	332	1 55 7 25	1,502	2,552	3,854																																																																																																																																															
	— montées et train . . . . .	3,878	880	» 50 4 25	1,939	3,765 50	5,704 50																																																																																																																																															
	— de siège et compag <sup>es</sup> spéc <sup>ies</sup> . . . . .	3,720	»	» 40	1,400 40	»	1,400 40																																																																																																																																															
	f) Artillerie . . . . .	8,444	1,238		4,751 40	6,317 50	11,068 90																																																																																																																																															
	g) Régiment du génie . . . . .	1,768	»	1	1,768	»	1,768																																																																																																																																															
		62,707	6,044		73,853 80	83,213 80	157,067 30																																																																																																																																															
					A déduire comme ci-contre. . . . .		37,067 30																																																																																																																																															
					TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . .		100,000																																																																																																																																															

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 27. — Transports généraux.</b>		
Transport de matériel par terre et par eau; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc.	75,000 "	75,000 "
<b>ART. 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde.</b>		
Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison et les camps. . . . .	70,000 "	70,000 "
<b>ART. 29. — Remonte.</b>		
LITT. A.		
Achat de chevaux.		
(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif.)		
177 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à . . . . . fr. 690. . . fr. 122,150 "		
177 — — — lanciers. . . . . 690. . . 122,150 "		
120 — — — cuirassiers. . . . . 900. . . 108,000 "		
89 — pour le régiment de guides . . . . . 790. . . 70,510 "		
68 — de selle pour les régiments d'artillerie . . . . . 790. . . 55,720 "		
151 — de trait — — — . . . . . 550. . . 72,050 "		
762	548,540 "	548,540 "
LITT. B.		
Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique . . . . .	10,000 "	10,000 "
TOTAL de l'art. 29. . . . . fr.	558,540 "	558,540 "
<b>RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.</b>		
ART. 22. — Pain . . . . .	1,708,000 "	1,792,650 "
— 23. — Fourrages en nature . . . . .	5,025,000 "	5,017,000 "
— 24. — Casernement des hommes . . . . .	655,050 "	652,500 "
— 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	100,000 "	100,000 "
— 26. — Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	95,000 "	95,000 "
— 27. — Transports généraux . . . . .	75,000 "	75,000 "
— 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	70,000 "	70,000 "
— 29. — Remonte . . . . .	558,540 "	558,540 "
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	6,354,590 "	6,340,400 "

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*fourrages et autres allocations (suite).*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
x	o	
o	o	
n	n	
n	n	
n	o	
5,550 "	n	
8,000 "	n	
500 "	n	
n	n	
n	n	
n	n	
n	n	
n	n	
15,000 "	o	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE IX. —

EFFECTIF.		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
			Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 50. — Traitements divers et honoraires.</b>				
LITT. A.				
Traitements de disponibilité, de non-activité et de réforme.				
DISPONIBILITÉ.				
1	2	Général-major . . . . .	fr. 7,750	•
NON-ACTIVITÉ.				
3	•	Colonels, à . . . . .	3,700	10,100 •
2	•	Lieutenants-colonels, à . . . . .	2,050	5,900 •
7	•	Majors, à . . . . .	2,525	17,675 •
15	•	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,050	24,750 •
15	•	— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . .	1,450	18,850 •
22	•	Lieutenants, à . . . . .	950	20,900 •
9	•	Sous-lieutenants, à . . . . .	800	7,200 •
1	•	Médecin de régiment, à . . . . .	1,050	1,050 •
1	•	Pharmacien de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,050	1,050 •
1	•	Directeur d'hôpital de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	950	950 •
1	•	— de boulangerie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	950	950 •
2	•	Commandant d'artillerie en résidence de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	1,450	2,000 •
77	•			
RÉFORME				
1	•	Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	825	825 •
1	•	Sous-lieutenant . . . . .	400	400 •
2	•			122,450 •
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/10 pour médicaments. . . . .			612	15
				121,837 85
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>				
1	•	Sous-lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c <sup>t</sup> par jour . . . . .	775	02
				122,593 77
81	2			122,501 05
LITT. B.				
Indemnité de fourrages.				
2 chevaux × 365 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .			912	50
Augmentation résultant de l'année bissextile. . . . .			2	50
			915	012 50
LITT. C.				
Honoraires d'avocats et frais de procédure. . . . .			10,495	85
				10,495 85
TOTAL de l'art. 50. . . . .			fr. 154,004	02
				154,000 •
<b>ART. 51. — Frais de représentation.</b>				
Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale. . . . .			30,000	•
				50,000 •
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . .			fr. 164,004	02
				164,000 •

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Traitements divers et honoraires.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
2 12	•	
2 50	•	
»	»	
4 62	•	
»	»	
4 62	•	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE X. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 32. — Pensions et secours.</b>		
<b>LITT. A.</b>		
Pensions temporaires, et arriérés. . . . .	62,500 »	62,500 »
<b>LITT. B.</b>		
Payement du premier terme des pensions civiles et militaires . . . . .	11,500 »	11,500 »
<b>LITT. C.</b>		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves, à des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre . . . . .	15,000 »	15,000 »
<i>Dépenses extraordinaires</i>		
<b>LITT. D.</b>		
Secours aux réfugiés politiques . . . . .	3,000 »	»
<b>LITT. E.</b>		
Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes. . . . .	5,185 18	»
	8,185 18	8,185 18
<b>TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.</b>	<b>97,185 18</b>	<b>97,185 18</b>

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Pensions et secours.*

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
ACCROISSANT	DIMINUTION	



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 33.		
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr.	10,351 98	16,338 00

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

*Dépenses imprévues.*

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	6 11	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

## CHAPITRE XII.

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
<b>ART. 54. — Traitement et solde de la gendarmerie. (a</b>			
<b>LITT. A.</b>			
<b>Traitement, solde et accessoires.</b>			
<b>EFFECTIF.</b>			
Hommes.	Chevaux.		
46	60	Officiers de tous grades. . . . . fr.	168,702 25
1,448	1,008	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	1,211,917 50
1,404	1,008		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .			27,000 »
			1,407,619 75
A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. . . . .			27,065 55
			1,579,956 20
<b>DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.</b>			
Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes, à 20 centimes par homme et par jour, soit pour 529,968 journées . . . . .			105,005 60
			1,485,940 80
<b>LITT. B.</b>			
<b>Fourrages.</b>			
21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à raison de fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .			27,375 »
87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise, à raison de fr. 1 25 c <sup>t</sup> . . . . .			109,500 »
280,520 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à raison de fr. 1 05 c <sup>t</sup> . . . . .			294,556 »
589,820			431,431 »
1,068 Augmentation résultant de l'année bissextile. . . . .			1,181 40
590,888			432,612 40
A DÉDUIRE, pour incomplets. . . . .			5,754 75
			426,857 65
<b>LITT. C.</b>			
<b>Entretien de la buffeterie et du harnachement.</b>			
440 gendarmes à pied, à raison de 1 franc. . . . .			440 »
1,008 — à cheval, — 2 — . . . . .			2,016 »
1,448			2,456 »
<b>LITT. D.</b>			
528,520 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr.			26,426 »
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .			72 40
			26,498 40
<b>LITT. E.</b>			
567,920 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . . .			14,716 80
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .			40 32
			14,757 12
<b>LITT. F.</b>			
Frais de bureau pour les neuf compagnies et l'administration centrale . . . . .			10,500 »
			10,500 »
<b>TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.</b>			1,972,508 07
			1,862,000 »

## DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

## — Gendarmerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																					
		a) L'arme de la gendarmerie se compose d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																				
		<b>Officiers.</b>																																																																																																																																																																																																																																				
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel . . . . .</td> <td>1,095</td> <td>9,500 »</td> <td>9,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>750</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors . . . . .</td> <td>2,190</td> <td>6,300 »</td> <td>18,900 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major . . . . .</td> <td>750</td> <td>6,050 »</td> <td>6,050 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>— quartier-maître de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>»</td> <td>3,700 »</td> <td>3,700 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>— administrateur d'habillement . . . . .</td> <td>»</td> <td>3,500 »</td> <td>3,500 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>18</td> <td>Capitaines . . . . .</td> <td>6,570</td> <td>5,050 »</td> <td>48,450 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>2,950 »</td> <td>26,550 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td>7,500</td> <td>2,500 »</td> <td>80,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,000</td> <td></td> <td>169,550 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>46</td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td>60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>109,504 85</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . .</td> <td>847 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>RESTE . . . . . fr.</td> <td>168,702 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>Troupes.</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>3</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,095</td> <td>1,095</td> <td>3 80</td> <td>4,161 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>3 30</td> <td>10,840 50</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>60</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>21,900</td> <td>21,900</td> <td>3 10</td> <td>67,890 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>4,380</td> <td>»</td> <td>2 50</td> <td>10,974 »</td> </tr> <tr> <td>127</td> <td>127</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>40,555</td> <td>40,555</td> <td>2 80</td> <td>129,794 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>11,680</td> <td>»</td> <td>2 10</td> <td>24,628 »</td> </tr> <tr> <td>809</td> <td>809</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>298,285</td> <td>298,285</td> <td>2 55</td> <td>693,010 75</td> </tr> <tr> <td>306</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>144,540</td> <td>»</td> <td>1 85</td> <td>267,599 »</td> </tr> <tr> <td>1,448</td> <td>1,008</td> <td></td> <td>528,520</td> <td>367,020</td> <td></td> <td>1,208,606 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .</td> <td>1,448</td> <td>1,008</td> <td></td> <td>3,511 25</td> </tr> <tr> <td>72 40</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>40 32</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officiers . . . . .</td> <td>21,960</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>590,888</td> </tr> <tr> <td>110,508 97</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel . . . . .	1,095	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	750	7,100 »	7,100 »	3	»	6	Majors . . . . .	2,190	6,300 »	18,900 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major . . . . .	750	6,050 »	6,050 »		1		— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	3,700 »	3,700 »		1		— administrateur d'habillement . . . . .	»	3,500 »	3,500 »	9	»	18	Capitaines . . . . .	6,570	5,050 »	48,450 »	9	»	9	Lieutenants . . . . .	3,285	2,950 »	26,550 »	20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,500	2,500 »	80,000 »	44	2	60		21,000		169,550 »		46		Augmentation résultant de l'année bissextile.	60			109,504 85												A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . .	847 75						RESTE . . . . . fr.	168,702 25				<b>Troupes.</b>							<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>3</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,095</td> <td>1,095</td> <td>3 80</td> <td>4,161 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>3 30</td> <td>10,840 50</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>60</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>21,900</td> <td>21,900</td> <td>3 10</td> <td>67,890 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>4,380</td> <td>»</td> <td>2 50</td> <td>10,974 »</td> </tr> <tr> <td>127</td> <td>127</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>40,555</td> <td>40,555</td> <td>2 80</td> <td>129,794 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>11,680</td> <td>»</td> <td>2 10</td> <td>24,628 »</td> </tr> <tr> <td>809</td> <td>809</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>298,285</td> <td>298,285</td> <td>2 55</td> <td>693,010 75</td> </tr> <tr> <td>306</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>144,540</td> <td>»</td> <td>1 85</td> <td>267,599 »</td> </tr> <tr> <td>1,448</td> <td>1,008</td> <td></td> <td>528,520</td> <td>367,020</td> <td></td> <td>1,208,606 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .</td> <td>1,448</td> <td>1,008</td> <td></td> <td>3,511 25</td> </tr> <tr> <td>72 40</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>40 32</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officiers . . . . .</td> <td>21,960</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>590,888</td> </tr> <tr> <td>110,508 97</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	3	3	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,095	1,095	3 80	4,161 »	9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	3 30	10,840 50	60	60	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	21,900	21,900	3 10	67,890 »	12	»	— — à pied . . . . .	4,380	»	2 50	10,974 »	127	127	Brigadiers à cheval . . . . .	40,555	40,555	2 80	129,794 »	»	»	— à pied . . . . .	11,680	»	2 10	24,628 »	809	809	Gendarmes à cheval . . . . .	298,285	298,285	2 55	693,010 75	306	»	— à pied . . . . .	144,540	»	1 85	267,599 »	1,448	1,008		528,520	367,020		1,208,606 25			Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	1,448	1,008		3,511 25	72 40							40 32												Chevaux d'officiers . . . . .	21,960							590,888	110,508 97						
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																
1	»	3	Colonel . . . . .	1,095	9,500 »	9,500 »																																																																																																																																																																																																																																
1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	750	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																																																																																																																
3	»	6	Majors . . . . .	2,190	6,300 »	18,900 »																																																																																																																																																																																																																																
1	»	2	Capitaine adjudant-major . . . . .	750	6,050 »	6,050 »																																																																																																																																																																																																																																
	1		— quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	3,700 »	3,700 »																																																																																																																																																																																																																																
	1		— administrateur d'habillement . . . . .	»	3,500 »	3,500 »																																																																																																																																																																																																																																
9	»	18	Capitaines . . . . .	6,570	5,050 »	48,450 »																																																																																																																																																																																																																																
9	»	9	Lieutenants . . . . .	3,285	2,950 »	26,550 »																																																																																																																																																																																																																																
20	»	20	Sous-lieutenants . . . . .	7,500	2,500 »	80,000 »																																																																																																																																																																																																																																
44	2	60		21,000		169,550 »																																																																																																																																																																																																																																
	46		Augmentation résultant de l'année bissextile.	60																																																																																																																																																																																																																																		
109,504 85																																																																																																																																																																																																																																						
					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . .	847 75																																																																																																																																																																																																																																
					RESTE . . . . . fr.	168,702 25																																																																																																																																																																																																																																
			<b>Troupes.</b>																																																																																																																																																																																																																																			
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>3</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,095</td> <td>1,095</td> <td>3 80</td> <td>4,161 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>3 30</td> <td>10,840 50</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>60</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>21,900</td> <td>21,900</td> <td>3 10</td> <td>67,890 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>4,380</td> <td>»</td> <td>2 50</td> <td>10,974 »</td> </tr> <tr> <td>127</td> <td>127</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>40,555</td> <td>40,555</td> <td>2 80</td> <td>129,794 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>11,680</td> <td>»</td> <td>2 10</td> <td>24,628 »</td> </tr> <tr> <td>809</td> <td>809</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>298,285</td> <td>298,285</td> <td>2 55</td> <td>693,010 75</td> </tr> <tr> <td>306</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>144,540</td> <td>»</td> <td>1 85</td> <td>267,599 »</td> </tr> <tr> <td>1,448</td> <td>1,008</td> <td></td> <td>528,520</td> <td>367,020</td> <td></td> <td>1,208,606 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .</td> <td>1,448</td> <td>1,008</td> <td></td> <td>3,511 25</td> </tr> <tr> <td>72 40</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>40 32</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officiers . . . . .</td> <td>21,960</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>590,888</td> </tr> <tr> <td>110,508 97</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	3	3	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,095	1,095	3 80	4,161 »	9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	3 30	10,840 50	60	60	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	21,900	21,900	3 10	67,890 »	12	»	— — à pied . . . . .	4,380	»	2 50	10,974 »	127	127	Brigadiers à cheval . . . . .	40,555	40,555	2 80	129,794 »	»	»	— à pied . . . . .	11,680	»	2 10	24,628 »	809	809	Gendarmes à cheval . . . . .	298,285	298,285	2 55	693,010 75	306	»	— à pied . . . . .	144,540	»	1 85	267,599 »	1,448	1,008		528,520	367,020		1,208,606 25			Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	1,448	1,008		3,511 25	72 40							40 32												Chevaux d'officiers . . . . .	21,960							590,888	110,508 97																																																																																																																									
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																
3	3	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,095	1,095	3 80	4,161 »																																																																																																																																																																																																																																
9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	3 30	10,840 50																																																																																																																																																																																																																																
60	60	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	21,900	21,900	3 10	67,890 »																																																																																																																																																																																																																																
12	»	— — à pied . . . . .	4,380	»	2 50	10,974 »																																																																																																																																																																																																																																
127	127	Brigadiers à cheval . . . . .	40,555	40,555	2 80	129,794 »																																																																																																																																																																																																																																
»	»	— à pied . . . . .	11,680	»	2 10	24,628 »																																																																																																																																																																																																																																
809	809	Gendarmes à cheval . . . . .	298,285	298,285	2 55	693,010 75																																																																																																																																																																																																																																
306	»	— à pied . . . . .	144,540	»	1 85	267,599 »																																																																																																																																																																																																																																
1,448	1,008		528,520	367,020		1,208,606 25																																																																																																																																																																																																																																
		Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . .	1,448	1,008		3,511 25																																																																																																																																																																																																																																
72 40																																																																																																																																																																																																																																						
40 32																																																																																																																																																																																																																																						
					Chevaux d'officiers . . . . .	21,960																																																																																																																																																																																																																																
						590,888																																																																																																																																																																																																																																
110,508 97																																																																																																																																																																																																																																						

## ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1859.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la RETRAITE.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ann.	Mois.	Jours.			
27 janv. 1858.	Vanaïsse (J.-C.) . . . .	Garde-magasin de 2 <sup>e</sup> classe.	75	44	8	2	Révision de la pension de 1,255 francs accordée le 1 <sup>er</sup> janvier 1849.	2,550 68	1,605 »
26 juin 1858.	Dechange (A.-E.) . . . .	Maître-fondeur. . . . .	75	55	»	24	Grand âge . . . . .	5,800 52	2,540 »
TOTAL. . . . . fr.								4,255 »	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée, du 1<sup>er</sup> janvier 1858 au 1<sup>er</sup> janvier 1859.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
1	21	Vanaïsse (J.-C.) . . . .	27 janvier 1858.	Révision . . . .	1,255 »	Par révision de la pension accordée par arrêté royal du 1 <sup>er</sup> janvier 1849.
2	45	Putz (G.) . . . . .	11 mars 1858.	Décès . . . . .	175 »	Nota. Au 1 <sup>er</sup> janvier 1859 il reste à servir 55 pensions, montant ensemble à 50,112 francs.
TOTAL. . . . . fr.					1,430 »	